

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

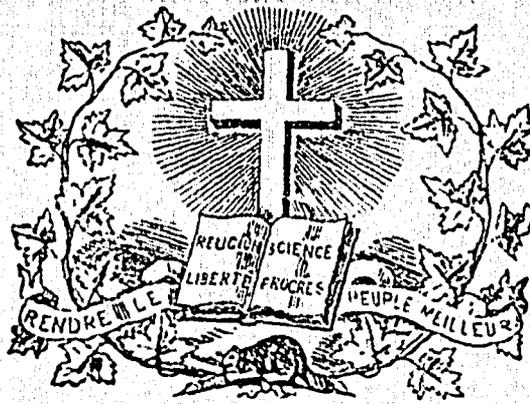
The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.



# JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Volume IX.

Montréal, (Bas-Canada) Mars et Avril, 1865.

Nos. 3 et 4.

**SOMMAIRE.**—LITTÉRATURE: Les Bonaparte, écrivains et poètes. J. Déliard.—SCIENCE: Compte-rendu du Congrès d'histoire du Canada de l'abbé Perland à l'Université Laval (suite).—AGRICULTURE: Coup d'œil sur la colonisation.—ÉDUCATION: Rapport du Ministre de l'Instruction Publique de France pour l'année 1864.—ARTS OFFICIELS:—Nominations: Bureau de l'Éducation.—Inspecteurs d'école.—Examinateurs.—Commissaires d'école.—Syndics dissidents.—Érection de municipalité scolaire.—Diplômes octroyés par les Bureaux d'examineurs.—PARTIS ÉDUCATIONNELS: L'Instruction Publique en France.—Petite Revue Mensuelle.—NOUVELLES ET FAITS DIVERS: Bulletin de l'Instruction Publique.—Bulletin des Arts et des Beaux-Arts.—Bulletin des Lettres.—DOCUMENTS OFFICIELS: Tableau de la distribution de la subvention de l'éducation supérieure pour 1861.—Tableau de la distribution de la subvention supplémentaire des municipalités pauvres pour 1861.—ANNONCES: Séries complètes du Journal de l'Instruction Publique.

## LITTÉRATURE.

### Les Bonaparte, Écrivains et Poètes.

Ce dont on parle le plus depuis quelques jours à Paris, ce n'est pas de la réunion des députés au Corps Législatif, ni de la discussion de l'Adresse, ni du budget, ni de la guerre d'Amérique, ni du Pérou, ni du Mexique: les lettres ont détrôné la politique. À l'heure qu'il est, dans les salons et dans les journaux on ne parle plus que de la nouvelle publication de l'imprimeur Pion; l'événement du jour c'est l'*Histoire de Jules César* écrite par l'empereur Napoléon III. Le premier volume n'était pas encore dans le commerce que déjà, assure-t-on, l'heureux éditeur avait réuni des souscriptions pour 200,000 exemplaires. Bien mieux, s'il faut en croire un journal, le livre a déjà sa légende, légende probablement fabriquée sur un fait récemment publié, mais qui n'en est pas moins curieux. On se rappelle que les journaux ont annoncé, le mois dernier, que la préface de Jules César avait paru dans la *Presse de Vienne*. Aussitôt on a joint à cette nouvelle, en guise de commentaire, la petite historiette suivante que nous raconte le *Figaro*:

L'imprimeur avait pris, dit-on, les mesures les plus scrupuleuses pour que le livre s'imprimât au milieu du secret le plus impénétrable.

L'impression s'achevait. Tout à coup on annonce, — vaguement, — que quelques pages du livre circulent en Allemagne.

Terreur de l'imprimeur. Il redouble de précautions. Les compositeurs sont gardés à vue pendant qu'ils composent. Les commissionnaires sont escortés quand ils portent les épreuves au palais de l'auteur. Et ces épreuves et le manuscrit, sont mis chaque soir, sous les scellés.

Une nouvelle plus terrible arrive. La *Presse de Vienne*, — on la nomme, — serait en possession de la préface.

L'imprimeur est en désarroi. Pourtant rien n'a manqué à sa surveillance. Il multiplie les verrous et les gardes. Il ne se couche plus et fait le guet lui-même.

Dernier coup de foudre. La préface paraît dans la *Presse de Vienne*.

Il va sans dire que nous laissons au journal susnommé la responsabilité de cette nouvelle. Le livre de *César*, depuis si longtemps annoncé et si impatiemment attendu ayant enfin paru au grand jour de la publicité, on devait s'attendre au bruit et même à tous les bruits qui se feraient autour de cette œuvre impériale, quel que soit le rang de l'auteur. Lui-même, l'auguste historien, ne s'est certainement pas mépris sur les conséquences de la publicité donnée à son livre. Il s'attendait bien à ce que la critique n'abdiquerait pas devant les éloges. C'est ici qu'entre le monarque et le simple écrivain l'égalité commence. Ici, plus de royaume, plus d'empire: c'est la république des lettres avec toutes ses franchises que proclamait lui-même le cardinal de Richelieu en instituant l'Académie française sous le bon plaisir du Roi Louis XIV. Ces franchises n'ont pas effrayé les têtes couronnées. Combien d'écrivains, combien d'historiens plus ou moins bien inspirés, plus ou moins véridiques, combien de poètes plus ou moins poètes ne trouvons-nous pas dans les annales littéraires, parmi les souverains, les princes et les reines des temps anciens et des temps modernes! Pour ne remonter qu'au seizième siècle, Charles-Quint écrivit un traité de la guerre; avant lui un empereur d'Allemagne, Frédéric II, avait écrit un traité sur la chasse. — C'est du petit au grand. — Plus tard Henri IV traduit en français les *Commentaires de César*. — Henri VIII, roi d'Angleterre, un *Traité des sacrements*, dirigé contre Luther, ce qui lui valut le surnom de *Défenseur de la foi*. — La sœur de François Ier., Marguerite, reine de Navarre, a composé la *Marguerite des Marguerites* et diverses poésies recherchées des bibliophiles et des amateurs d'histoires galantes, entre autres les *Nouvelles de la reine de Navarre*, fables et poésies un peu fort légères, il faut bien le dire.

Au dix-huitième siècle, un roi de Prusse, Frédéric II, n'a-t-il pas composé de nombreux ouvrages, tant en vers qu'en prose, tous écrits en français, sa langue de prédilection? Nos bibliothèques n'en comptent pas moins de vingt-trois volumes. Les petits vers du *Philosophe de Sans-Souci*, à eux seuls formeraient un catalogue qui ne serait pas mince. A vrai dire, ce n'est pas pour ses vers que le roi de Prusse a été surnommé *Frédéric le Grand*. Il rimait en roi qui a droit aux applaudissements de ses sujets, et en philosophe sans-souci, qui se souciait peu apparemment de les

mériter, témoin sa fameuse épître au sieur Noël son maître d'hôtel :

Je ne ris point vraiment, monsieur Noël,  
Vos grands talents vous rendent immortel.  
Sans doute il est plus d'un moyen de l'être :  
Qui dans son art surpasse ses égaux,  
Qui s'aplanit des chemins tout nouveaux,  
Est dans son genre un habile, un grand maître,  
Des cuisiniers vous êtes le héros....

Et de notre temps n'avons-nous pas eu en la personne de Louis XVIII, un roi poète, un roi littérateur, faisant de fort jolis vers et composant des fables et des comédies en collaboration d'un simple sujet, *la Famille Glinet*, par exemple, en compte, à demi avec M. de Merville. — Ah ça ! mon cher monsieur, disait gaie-ment Louis XVIII à son collaborateur, rappelez-vous bien une chose : c'est que si demain on siffle notre œuvre au parterre, j'en réclame ma part, y ayant droit.

Quelle famille souveraine a composé plus d'ouvrages, écrit plus de livres, rimé plus de vers que ne l'a fait la famille des Napoléon Bonaparte ? C'est à un Bonaparte que l'on doit une de nos plus anciennes comédies : *la Feure*. On la trouve à la Bibliothèque, elle date de la Renaissance. Napoléon I<sup>er</sup>, lui aussi, n'a-t-il pas laissé des pages précieuses sur César et ses Commentaires ? Le prince Lucien, le roi Louis, le roi Joseph, la princesse Elisa, n'ont-ils pas encore leurs œuvres, peut-être bien délaissées, mais occupant leur place sur les rayons de la Bibliothèque impériale ?

Cela m'a suggéré la pensée de présenter ici, très-sommairement, la liste des ouvrages dus aux Bonaparte. Le rôle important que cette famille, par son chef politique, a joué dans le monde donne un puissant intérêt à tout ce qui se rapporte à elle et à ses faits et gestes, quels qu'ils soient. Quand, à la fin du siècle dernier, parut le premier Bonaparte, sur la scène politique, c'était l'anarchie dans les idées qui avait succédé à la règle, remplacé les traditions vieilles. La France, avide d'ordre et passionnée pour la gloire, se jeta dans les bras de l'homme du 18 brumaire, du grand capitaine; elle s'abrita sous son manteau. Et que l'on ne croie pas qu'il y eût alors servilité, non; il y eut lassitude du désordre, horreur des saturnales, réaction contre les folles utopies politiques et religieuses de tous les ambitieux de bas étages qui conduisaient la France à sa honte et à sa ruine. Un coup-d'œil rétrospectif sur les *Bonaparte littéraires* rapprochés des Bonaparte politiques, ne peut donc manquer d'intéresser nos lecteurs au moment surtout où Napoléon III, marchant sur les traces du premier Napoléon, publie son *Histoire de Jules César*. Ce qu'on va lire est une bibliographie exceptionnelle, comme l'ont été elles-mêmes, la famille et les œuvres qui la composent.

Les manuscrits que Napoléon I<sup>er</sup> avait légués au cardinal Fesch contiennent ce qu'on pourrait appeler ses débuts, ses cahiers d'étude et ses œuvres purement littéraires. On y trouve, à travers le néologisme et les embarras de la forme, les éclairs d'un grand esprit qui s'essaye et dont l'activité se porte tout à la fois sur les sujets les plus divers. Ce sont des romans, des études historiques et politiques, de la tactique militaire, de la morale. Il a même fait des vers, mais peut-être le grand homme s'abusait-il un peu sur cette vocation lorsqu'il écrivait : "La poésie est un goût inné dans notre famille; moi-même j'ai composé à Brienne un poème sur la Corse, qui valait bien ceux de mon frère, le démocrate." A l'époque du Consulat, Napoléon "qui se voyait déjà dans l'histoire," comme il le dit lui-même, recueillit tous les écrits de sa jeunesse. En voici une courte et curieuse indication, d'après M. Libri :

Lettre adressée à la convention pour défendre Paoli, qui avait été appelé à la barre de l'Assemblée; — Essai sur l'histoire de Corse; — une nouvelle anglaise intitulée : *le comte d'Essex*; — *le Masque prophète*, comte oriental; — un *Dialogue sur l'amour*; — Lettres sur la Corse; — divers traités sur l'artillerie et la guerre.

Voilà pour les œuvres manuscrites et inédites. Ses ouvrages imprimés sont nombreux; nous citerons entre autres les *Sentiments de Napoléon sur le christianisme*, — *Mémoires pour servir à l'histoire de France sous Napoléon*, — *Précis des guerres de César*.

*Projet de constitution pour la calotte*, espèce de société secrète organisée dans l'armée. Le jeune Napoléon, dans ces divers écrits, se montrait républicain ardent et passionné.

Devenu général, consul, puis empereur, Napoléon n'a laissé que des textes et des pièces officielles, discours, proclamations, bulletins, instructions politiques et militaires. A cette époque, il n'écrivait plus que dans l'intérêt de sa politique et de sa puissance, "mais jusque dans les moindres choses," a dit M. de Sainte-Beuve, l'homme supérieur réparait toujours. Le style est vif, coloré, rapide; la pensée nette, précise; et l'on trouve partout le mot exact de la situation." Un autre critique, M. de Bonald, a dit : "Napoléon est un écrivain de la trempe des Césars; mais il négligeait et dédaignait les connaissances littéraires." A vingt et un ans, il eut pourtant l'ambition de cueillir les palmes académiques. A défaut du fauteuil, il s'assit sur les bancs de l'Institut, où il fut nommé en remplacement de Carnot.

Lucien Bonaparte; prince de Canino, frère puîné de Napoléon, et le favori du républicain Paoli, qui l'appelait son "petit philosophe," caressa de très-bonne heure la politique et les muses. Il composa une foule de petits livres en prose et en vers: romans, fables, poèmes, etc.. Ses deux grands poèmes sont : *Charlemagne*, ou *l'Eglise délivrée*, en vingt-quatre chants; — *la Cyrrénide*, ou *la Corse sauvée*, poème épique en douze chants. Lucien a composé une *Odyssée*, lue à l'Institut le 18 mai 1815. Dans cette pièce de vers, éminemment classique, on dirait que le poète a pressenti la venue prochaine du romantisme et la guerre aux Grecs et aux Romains: il fait dire à Homère :

Autour de moi passe trente siècles de gloire,  
Contre le sort jaloux me défendant en vain,  
L'infatigable envie exhalant son venin,  
Sous mille traits hideux s'attache à ma mémoire;  
Des muges du doute elle obscurcit mon nom...  
On déchire, on flétrit mon divin héritage.

Louis Bonaparte, troisième frère de Napoléon, roi de Hollande, avait un goût prononcé pour les lettres. Il publia en 1815 un *Mémoire sur la versification*, qui fut couronné par l'Institut, puis il fit paraître sous le titre : *Essai sur la versification*, un travail où l'auteur-roi se prononce en faveur de la suppression de la rime dans les vers; il veut qu'on leur conserve la césure et l'ancien nombre de syllabes, et il complète leur rythme par une distribution régulière des accents, ce qui les fait essentiellement différer des vers blancs. Il note pour cette accentuation la pénultième des mots finissant par des *e muets*, et la finale de tous les autres. L'application de ce système a été faite par celui même qui l'a inventé, l'ex-roi de Hollande. Le comte de Saint-Leu a composé, sur le mode rythmique ou accentué, une tragédie, une comédie, un opéra et une ode, en s'excusant de n'avoir pas poussé jusqu'à l'épopée. Je doute que l'épopée, ainsi habillée, eût mieux réussi que la tragédie et la comédie.

On a encore de Louis Bonaparte une histoire du parlement anglais, depuis son origine jusqu'à l'an VII de la république française; des documents historiques sur le gouvernement de la Hollande, et dans le genre littéraire vers lequel il se sentait plus particulièrement appelé, un roman sentimental intitulé : *Mario ou les peines de l'amour*.

Charles Bonaparte, fils de Lucien, s'adonna de bonne heure à l'étude des sciences naturelles, et particulièrement à celle de l'ornithologie, qu'il a enrichie de plusieurs ouvrages estimés des hommes spéciaux. Nous nous rappelons avoir entendu d'intéressantes lectures faites par le prince de Canino au congrès de Lyon, en 1811; et à cette place même nous avons raconté sur la présence du prince dans cette ville un curieux épisode, où la police de Louis-Philippe joua un assez pauvre rôle. La mort de Charles Bonaparte est une perte pour la science. On oublie volontiers qu'il fut dictateur de la république romaine, quand on songe aux savantes communications qu'il fit à l'Institut de France. Le prince Charles était en effet un des naturalistes qui savait le mieux la classification des oiseaux. Mais pour notre compte, nous préférons de beaucoup voir le prince s'occuper de mésanges que de rendre des décrets et d'agiter l'Italie.

Après les rois et les princesses littéraires de la famille Bonaparte, voici les reines et les princesses :

Hortense-Eugénie, fille de Joséphine, impératrice des Français, et épouse de Louis Bonaparte, roi de Hollande, a laissé des mémoires inédits écrits par elle-même : ce sont des fragments de ses voyages en Italie, en France et en Angleterre pendant l'année 1831.

La princesse Elisa, sœur de Napoléon 1<sup>er</sup>, et grande duchesse de Toscane, elle aussi, à ses loisirs, composait, dit-on, des romances, comme Pauline Bonaparte, princesse de Borghèse, deuxième sœur de Napoléon, composait des romans sur le compte desquels l'auguste prisonnier de Sainte-Hélène s'égayait assez volontiers. C'est peut-être ici l'occasion de dire que l'empereur Napoléon, à l'endroit des productions littéraires de ses frères et sœurs, se montrait lecteur peu plaisant et critique très-sévère. Si Lucien Bonaparte n'aimait pas le gouvernement et la politique de Napoléon, en revanche celui-ci n'aimait pas du tout les œuvres de son frère Lucien. Il ne manquait jamais l'occasion d'une critique, et lorsque cette occasion ne se présentait pas, il la faisait naître. C'est ce qui lui arriva maintes fois à Sainte-Hélène. "On lui disait un jour, rapporte M. de Las-Cazes, que Lucien avait tout prêt, avec la *Cypréïde*, un autre poème semblable à son *Charlemagne*. C'était *Charles Martel* en Corse, et en outre une douzaine de tragédies, ni plus ni moins.

—Mais il a donc le diable au corps, mon frère Lucien ! s'écria l'empereur."

On lui avait dit aussi que son frère Louis avait fait un roman.

"Il pourra avoir de l'esprit et de la grâce, répliqua-t-il, mais ce ne sera pas toutefois sans métaphysique sentimentale ni sans maïseries philosophiques."

On lui dit encore que la princesse Elisa avait fait un roman, ce qu'il ne savait pas. Enfin, il n'y avait pas jusqu'à la princesse Pauline qui n'eût le sien, assurait-on. "Oh ! pour celle-là, reprit l'empereur, l'héroïne, oui, mais l'auteur, non ; et à ce compte, ajoutait-il, il n'y aurait donc que Caroline qui ne serait pas auteur ? Aussi bien, dans sa petite enfance, on la regardait comme la sotte et la Cendrillon de la famille."

Une autre fois, on cherchait un sujet de lecture : l'empereur demanda *Charlemagne*, de son frère Lucien. Il a analysé le premier chant, puis parcouru plusieurs autres, puis cherché le sujet, le plan.... "Que de travail, que d'esprit, que de temps perdu ! s'écria-t-il. Quel décousu de jugement et de goût ! Voilà vingt-mille vers dont quelques-uns peuvent être bons, pour ce que j'en sais ; mais ils sont sans couleur, sans but, sans résultat. C'est dans l'auteur, une vocation forcée, sans doute, encore n'est-elle pas mal suivie. Comment Lucien, avec tout son esprit, ne s'est-il pas dit que Voltaire, maître de sa langue et de sa poésie, à Paris, au milieu du sanctuaire, a échoué dans une pareille entreprise ? Comment lui, Lucien, a-t-il pu croire qu'il était possible de faire un poème français en pays étranger, hors de la capitale de la France ? Comment a-t-il pu prétendre établir un rythme nouveau ? Il a fait là une histoire en vers et non un poème épique.

"Le poème épique ne comporte pas l'histoire d'un homme, mais seulement celle d'une passion ou d'un événement. Et quel sujet encore a-t-il été prendre ? Quels noms barbares il a introduits ! A-t-il cru relever la religion qu'il pensait abattue ? Son ouvrage serait-il un poème de réaction ? Il sent du reste tout à fait le sol sur lequel il fut composé : ce ne sont que des prières, des prières, la domination temporelle des papes, etc., etc. A-t-il pu consacrer vingt mille vers à des absurdités qui ne sont plus du siècle, à des préjugés qu'il ne peut avoir, à des opinions qui ne sauraient être les siennes ? C'est prostituer son talent. Quel travers, et quo ne pouvait-il pas faire de mieux ! car il a certainement de l'esprit, de la facilité, du faire, du travail. Or il était à Rome, au milieu des plus riches matériaux, à même de satisfaire à toutes les recherches ; il connaissait la langue italienne ; nous n'avons pas de bonnes histoires d'Italie, il pouvait la composer. Son talent, sa position, sa connaissance des affaires, son rang pouvaient le rendre excellent et classique. Il eût fait un vrai présent au monde littéraire et se fût rendu immortel. Au lieu

de cela, qu'est-ce que son poème ? Que sera-t-il à sa réputation ? Il s'ensevelira dans la poussière des bibliothèques, et son auteur obtiendra tout au plus quelques minces articles, peut-être ridicules, dans les dictionnaires biographiques ou littéraires.

"Que si Lucien ne pouvait échapper à sa destinée de faire des vers, il était digne, convenable et adroit à lui d'en soigner un manuscrit magnifique, de l'enrichir de superbes dessins, d'une riche reliure ; d'en régaler parfois les yeux des dames, d'en laisser percer de temps à autre quelques tirades et de le laisser en héritage avec la défense sévère de le publier jamais. On eût alors compris ses jouissances....."

C'est M. de Las-Cazes qui raconte cela dans son *Mémorial*. Mais que "le petit philosophe" de Paoli aurait eu beau jeu pour répondre aux passages les plus malheureux de cette critique, en ce qui touche "la réaction religieuse, la domination temporelle des papes, la croyance dans la force et la puissance de l'Eglise catholique, toutes choses qui, d'après le censeur, tenaient à des préjugés qui n'étaient plus du siècle, à des opinions qui ne sauraient être les siennes..."

Lucien n'avait qu'un mot à dire :— Monsieur mon frère, avez-vous donc oublié à Sainte-Hélène, au milieu de vos infortunes, ce que vous disiez à Paris à votre préfet Frochot, au temps des pompes impériales et de votre toute puissance ?

"Je crois en Dieu, monsieur le préfet ; je ne le discute pas ; je le sens. Je suis catholique par les yeux comme par le cœur. Le protestantisme fait des penseurs, des philosophes et des savants ; le catholicisme enfante des héros, des poètes et des artistes... Le peuple de Paris, dont l'intelligence est si vive, s'ennuierait dans les temples froids, monotones et dénudés des protestants. Il lui faut, au peuple français, la majesté des grandes basiliques, ornées de tableaux et de statues ; c'est là qu'il sent ce que j'éprouve : un frémissement de la divinité!..."

Je ne saurais clore cette légende des Bonaparte littéraires sans y comprendre l'empereur régnaunt Napoléon III, dont le livre de *César* a paru il y a deux jours à Paris. Beaucoup d'autres publications du même auteur ont précédé celle-ci.— Dans l'exil et pendant sa captivité de Ham, très-jeune encore, Louis Napoléon s'occupait de science, d'économie politique, de questions sociales ; il étudiait les besoins de son pays et les moyens d'y satisfaire. Il lui arriva même de composer des vers. On a de lui une pièce intitulée : *Deux mots à M. de Chateaubriand sur la duchesse de Berri*.—Paris, 1833, in-8 de 16 pages.

En 1845, le *Constitutionnel* publia une lettre dans laquelle, à l'occasion de la mort de son oncle le roi Joseph, le prince déclarait renoncer à toute prétention dynastique pour se vouer aux intérêts de la démocratie. Ses ouvrages les plus connus sont : *les Idées napoléoniennes*, in-8 de 76 pages. Dans ce livre, après avoir réuni quelques idées générales sur les formes et la mission des gouvernements, l'auteur apprécie à son point de vue le rôle de Napoléon comme *exécuteur testamentaire de la révolution*. "Napoléon, dit le prince Louis en reproduisant les paroles de l'empereur, dessouilla la révolution, affermit les rois, ennoblit les peuples." Entre autres publications principales du même écrivain, il faut citer ses *Considérations politiques et militaires sur la Suisse*, son *Manuel d'artillerie*, ses fragments historiques et son traité "sur l'extinction du paupérisme." Nous n'annotons point un grand nombre d'opuscules : sur la question des sucres, les amores fulminantes, lettre à Lamartine, etc., etc.

Le nom de Louis Napoléon Bonaparte sera certainement placé au premier rang parmi les écrivains les plus féconds du Parnasse impérial.

Un Napoléon qui a fait moins de bruit dans le monde politique et littéraire, c'est le prince Pierre Bonaparte, qui, à l'heure qu'il est, vit modestement retiré dans sa maison d'Auteuil, heureux et satisfait des calmes loisirs de l'étude, suivant le précepte d'Horace dans son ode *Deligenda mediocritas*. Les œuvres du prince sont : *Nabuchodonosor*, tragédie italienne, en 5 actes, de J. B. Niccolini, imitée en vers français (1) ; le *Capitaine Moneglia à Solferino*,

(1) Paris, Dentu, 1864.—Imprimerie administrative de Paul Dupont.—Grand in-8 sur papier vélin.

*Sampiero*, deux légendes corses, 1861 et 1860.—Pour se donner un champ complètement libre, dit l'auteur dans sa préface de *Nabuchodonosor*, l'action a été placée en Assyrie.—On peut aisément reconnaître dans le personnage de Nabuchodonosor II, surnommé le Grand, l'empereur Napoléon. Les allusions au glorieux conquérant vaincu sont transparentes. "On me verra toujours indompté, dit Nabuchodonosor :

Le flambeau  
De l'histoire fera resplendir mon tombeau  
D'un éclat plus durable et plus pur que n'en donne  
Aux rois coalisés leur inepte couronne...

Nabuchodonosor apostrophe rudement les courtisans de sa fortune, l'abandonnant alors qu'il n'a plus à les combler de faveurs et de richesses :

Régicides, des rois implorez le pardon ;  
Parlez de liberté, promesse mensongère...

Il flétrit les flatteries intéressées, les "dévouements véreux" des courtisans du pouvoir. Dans cette imitation très-libre du *Nabucco*, de Nicolini, on remarque plus de facilité, plus de métaphores osées, plus d'esprit et d'imagination que de stricte observance des règles de la versification française. Le sévère Boileau y trouverait fort à reprendre en lisant des vers comme celui-ci :

Vous ouvriez la carrière au belliqueux entraîné

Et puis les généraux

Montés sur des chevaux arabes,  
Donnant des ordres clairs, brefs, en quelque syllabe.  
Et les aides de camp, à leurs lèvres pendus,  
Disparaissant après les avoir entendus.

Les légendes du capitaine Moneglia et du Sampiero sont des glorifications de la Corse et de ses guerres contre les Génois. Ces deux légendes respirent un brûlant amour de l'indépendance de la patrie. Mais il en est des sentiments les plus nobles comme des poètes : fussent-ils princes, ils ne sont pas à l'abri de l'épigramme. Sur l'exemplaire de *Sampiero* que j'ai sous les yeux, un lecteur s'est avisé d'écrire le quatrain que voici :

J'ai lu de Sampiero les superbes combats.  
Le plaisir n'est pas mince :  
Ce sont les vers d'un prince  
Qui chante et qui ne se fatigue pas.

Pour en finir avec cette sérénissime bibliographie, j'ajouterai encore un nom de femme ; celui de Zénaïde-Charlotte-Julie, fille du roi Joseph et femme du prince de Matignano (Charles Bonaparte), auteur d'une bonne traduction de Shiller et de plusieurs fragments d'histoire naturelle écrits en collaboration avec son mari.

J. BÉLIARD.

(Journal des Villes et des Campagnes.)

## SCIENCE.

### HISTOIRE DU CANADA.

COMPTE-RENDU DU COURS DE M. L'ABBÉ FERLAND A L'UNIVERSITÉ LAVAL.

XL.

(Suite.)

Ce fut donc une grande joie quand on vit arriver un Evêque à Québec ; mais on n'était point préparé à cette bonne nouvelle, et il n'y avait pas de demeure spéciale pour l'Evêque. Monseigneur de Laval descendit d'abord chez les Jésuites ; puis il demeura trois mois dans des appartements nouveaux et inoccupés de l'Hôtel-Dieu, puis enfin, il alla habiter à l'automne de 1659, cette petite maison de la rue des Jardins dont nous avons parlé, bâtie par Madame de la Peltrie et appartenant aux Dames Urselines.

Monseigneur de Laval avait amené avec lui, deux prêtres, MM. Torcenpel et Pellerin et un jeune ecclésiastique, M. de Bernières, et il était suivi de Monsieur de Lauson Charney, qui rentrait au Canada comme prêtre, après l'avoir laissé comme gouverneur.

A la suite des réceptions françaises, Monseigneur de Pétrée eut à essayer la bordée des réceptions sauvages, harangues, tabagie et festins. Le festin donné aux sauvages par Mgr. de Laval ne dut pas heureusement lui coûter bien cher ; car M. d'Argenson nous dit que celui qui lui-même donna aux sauvages ne se composait que de pois, de fèves et de maïs, bouillis en *sagamité* dans des chaudières. Les sauvages baptisèrent l'Evêque d'un nom sauvage, il fut appelé *Hautewaganit*, ce qui dans la langue huronne veut dire, *Homme de la Grande Affaire*, et certes le mot était bien choisi.

Monseigneur de Laval est certainement à tous égards un des hommes les plus considérables de notre histoire. Tous ceux qui en ont parlé s'accordent à reconnaître en lui une haute piété et toutes les qualités du cœur et de l'esprit ; mais quelques uns lui reprochent d'avoir été d'un caractère opiniâtre, tandis que d'autres lui font une vertu de sa fermeté qui découlait de convictions profondes et de vastes conceptions.

La Mère de l'Incarnation dit, dans ses lettres, que Monseigneur de Laval était sans respect humain, disant toujours la vérité et la disant sans calculs.

M. d'Argenson, qui eut quelques difficultés avec Mgr. de Laval, à propos de présence dans l'Eglise, tout en lui rendant justice sur les autres points, dit, qu'il avait trop d'attachement à ses idées.

La sœur Juchereau, dans son Histoire de l'Hôtel-Dieu parle de l'embarras où se trouvèrent les communautés du Canada, à propos de l'obéissance que semblait réclamer M. de Queylus, en vertu de son titre de Grand-Vicaire : la sœur Juchereau dit, qu'en 1659 avoir consulté Dieu et pris avis d'hommes pieux et recommandables, elles firent leurs submissions à Monseigneur de Pétrée.

On voit par là que les questions de pouvoir et de présence furent à cette époque cause de quelques embarras qui n'empêchèrent pas cependant tous ces hommes distingués, par leur piété, d'être bons amis et de se rencontrer tous les jours dans de mutuelles visites, où se discutaient ces questions avec le calme qui préside aux débats d'affaires importantes, entre des hommes animés du désir de bien faire et de rendre justice. On avait reçu d'abord une lettre de l'Archevêque de Rouen qui confirmait les pouvoirs accordés à M. de Queylus, puis arriva une autre lettre rappelant M. de Queylus en France. Il partit en Octobre 1659. C'est dans ce même automne qu'arrivèrent deux prêtres, MM. Lemaître et Vignal, les religieux de La Plèche et les institutions de Alles, Manse et Bourgeois et plusieurs colons.

Monseigneur de Laval conféra bientôt les ordres du sous-diaconat et du diaconat à M. de Bernières, le jeune ecclésiastique vint avec lui, et lorsqu'eut lieu l'ordination de M. de Bernières comme prêtre, la première qui eut lieu en Canada, Monseigneur accorda la tonsure au premier ecclésiastique canadien, Monsieur Germain Morin, fils du Sieur Noël Morin.

M. Morin, dont une sœur a été la seconde ou la troisième supérieure de l'Hôtel-Dieu de Montréal et dont nous avons "Les Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal," a laissé de précieux souvenirs. Il fut d'abord secrétaire de Monseigneur de Laval, puis, une fois prêtre, il fut employé, tantôt comme membre du séminaire de Québec, tantôt comme curé et missionnaire ; il rendit d'importants services en mettant en ordre les registres des paroisses voisines de Québec. Il s'occupait surtout des Registres de Notre-Dame de Québec, et ou a de lui le premier répertoire de ces registres ; ce répertoire est accompagné de notes courtes mais précieuses, pour l'histoire des premières familles canadiennes.

Revenons à l'année 1658. Dans une lettre écrite par M. d'Argenson, probablement au Président de Lamoignon, on trouve que M. d'Argenson rend compte d'un jugement porté par lui contre un marchand de La Rochelle qui, selon l'expression du gouverneur, avait eu l'effronterie de faire transporter à Québec une fille enceinte, et qui pour ce fait, accompli avec connaissance de cause, fut condamné à faire recoudre cette malheureuse en France, à payer des frais encourus pour son séjour chez un habitant et à payer de plus 150 francs d'amende.— Il est bon de citer ce fait, comme une nouvelle preuve du soin qu'on apportait dans le choix des personnes admises à venir s'établir dans la colonie où, selon l'expression d'un chroniqueur du temps on ne recevait pas de marchandes de contrebande.

En 1658 mourut à l'Hôtel-Dieu, en odeur de sainteté, une jeune sauvagesse huronne, âgée de 18 ans. Cette jeune personne se destinait à la vie religieuse chez les Dames de l'Hôtel-Dieu où elle avait été en partie élevée, lorsqu'elle tomba malade : comme sa maladie ne laissait pas d'espoir de recouvrement, elle fut admise à prononcer ses vœux avant de mourir et ce fut la première religieuse tirée du sein des nations sauvages en Canada.

La Relation de cette année, parlant de ce fait, fait connaître quel soin on apportait à l'éducation des jeunes filles chez les Dames de l'Hôtel-Dieu et des Urselines et avec quelle sollicitude on s'occupait des jeunes sauvages. Ces jeunes filles des bois se révoltaient d'abord contre les bonnes religieuses ; on en vit déchirer leurs robes de couvent pour se sauver dans la forêt ; mais ramenées par leurs

parents, encouragées par les personnes qui s'intéressaient à elles, subjuguées par la bonté des religieuses, elles finissaient par être complètement transformées et façonnées à la civilisation. En général elles avaient beaucoup d'aptitudes; plusieurs sont devenues d'excellentes institutrices et quelques-unes, peu à la vérité, ont été mariées dans des familles canadiennes de la plus grande respectabilité. Une famille canadienne même, à dit ses richesses aux terres transmises au chef de cette famille lors de son mariage avec la fille d'un chef sauvage.

Nous avons parlé de M. Vignal, prêtre, venu en Canada en compagnie des religieuses de Montréal. Ce M. Vignal était déjà venu en Canada en 1846, comme Chapelain et économiste des Ursulines, et il avait rendu comme économiste de grands services à cette institution.

M. Vignal et son compagnon allèrent à Montréal et il ne resta de prêtres séculiers à Québec que ceux qu'avait amenés Monseigneur de Laval et l'abbé de Saint-Sauveur, alors très-vieux et incapable d'accomplir les fonctions du saint-ministère.

La colonie avait fait de grands progrès sous le rapport des affaires ecclésiastiques; mais elle avait peu prospéré sous le rapport matériel; les Iroquois continuaient leurs attaques et leurs incursions étaient devenues si fatigantes qu'un bon nombre d'engagés Français étaient décidés à s'en retourner en France, à l'expiration de leur engagement, bien qu'ils fussent venus en Canada dans l'intention de s'y fixer pour toujours.

En 1660, deux Iroquois furent surpris par quelques Algonquins qui en tuèrent un et firent l'autre prisonnier; il était assez commun chez les sauvages de voir un guerrier faire des révélations au moment de mourir, se croyant alors délié de tout engagement terrestre. Le guerrier qu'on venait de faire prisonnier était un *Loup* ou *Mahingan* adopté chez les Iroquois; il était blessé, les Algonquins voulurent l'emmener à Tadoussac; mais arrivés à Québec ils jugèrent que ses blessures étaient tellement graves qu'il ne survivrait pas en voyage, alors ils s'arrêtèrent afin de le brûler. Quand le *Mahingan Iroquois* fut attaché au poteau, il annonça que les Iroquois étaient déterminés à détruire, de fond en comble, la colonie française et que, pour accomplir ce projet, déjà 800 Iroquois s'étaient rendus à la *Roche Percée* (on ne connaît pas cet endroit, mais c'était dans les environs de l'embouchure du Richelieu.)

Cette nouvelle était sérieuse et on crut devoir faire avertir les Français de Montréal et de Trois-Rivières.—L'attaque devait commencer par Québec, et ici il n'y avait de place forte que le fort Saint-Louis, le carré formé par les constructions du collège des Jésuites et probablement, le petit fort des Hurons. Les communautés de l'Hôtel-Dieu et des Ursulines étaient très-exposées. Monseigneur de Laval ordonna aux religieuses de se retirer toutes les nuits, avec leurs élèves dans des appartements ménagés pour elles, dans le collège; chez les Ursulines, la Mère de l'Incarnation avec deux ou trois de ses compagnes eurent seules la permission de passer les nuits dans leur maison; et on tenait toujours un piquet d'hommes armés, la nuit, dans les deux couvents.—Dans le même temps on fortifiait ces établissements, non seulement dans le but de mettre les religieuses et leurs pensionnaires à couvert d'un coup de main; mais aussi dans le but de pouvoir donner asile, au besoin, aux familles du voisinage.

Au bout d'une quinzaine de jours cependant l'effroi se dissipa et tout reprit le cours ordinaire des choses, à Québec. On comptait beaucoup sur la vigilance des chiens français qui avaient une haine invétérée contre les Iroquois et savaient les distinguer des autres sauvages; on entretenait toujours un bon nombre de ces chiens dont les aboiements donnaient dans l'occasion l'alarme et dont les dents ne manquaient pas d'incommoder assez souvent les Iroquois.

Les colons cependant n'osaient pas aller cultiver leurs champs et néanmoins il était essentiel de ne pas perdre de temps à faire les semailles: car on était au printemps de 1660.—Un jour que Madame veuve Robert Caron, son gendre, le Sieur Jean Picard, et quelques hommes étaient occupés aux champs dans la paroisse de St. Anne de la côte de Beauport, huit Hurons apostats se rendirent à la maison de la famille Caron où ils trouvèrent madame Picard, seule avec ses quatre petits enfants: ils pillèrent la maison et enlevèrent la malheureuse mère avec ses pauvres petits enfants. Le Sieur Picard revenant à sa demeure comprit ce qui était arrivé et se rendit de suite à Québec pour aviser aux moyens de poursuivre les Iroquois (les Hurons qui reniaient leur foi reniaient en même temps leur nationalité.)

Les Algonquins toujours braves et toujours dévoués s'offrirent pour aller surprendre les scélérats, ils savaient que les maraudeurs devaient passer près de la Pointe Lévi pour remonter chez les Iroquois, et ils allèrent se poster à l'extrémité de la pointe, ayant soin de bien cacher leurs canots et de se bien cacher eux-mêmes.

Les apostats attendirent le soir du lendemain de l'attentat pour remonter. On put se figurer les angoisses de la malheureuse Madame Picard ainsi prisonnière avec ses enfants. Cette femme d'une piété exemplaire ne pleurait pas pour elle, bien qu'elle sut qu'elle allait être brûlée; mais elle voyait avec horreur le sort futur de ses enfants

qui allaient devenir des infidèles et des barbares et elle implora le ciel de vouloir avoir pitié d'eux. Le ciel l'entendit, en acceptant le sacrifice qu'elle faisait d'elle-même.

Les Algonquins, (5 juin 1659) embusqués, virent pendant la nuit venir les canots des Hurons-Iroquois et, au moment où ceux-ci longeaient la Pointe-Lévi, dans le pénombre projeté par la côte, afin d'éviter d'être vus, les Algonquins firent une décharge de leurs arquebuses, puis jetèrent leurs canots à l'eau pour aller s'emparer des Iroquois et délivrer leurs prisonniers.

Les balles avaient tué trois Hurons et en avaient blessé deux ou trois autres. Madame Picard avait aussi été blessée mortellement et elle mourut, quelques jours après, de sa blessure, dans des sentiments admirables de piété et en remerciant Dieu avec une grande joie d'avoir sauvé ses enfants de l'infidélité. Un des enfants de Madame Picard avait aussi été blessé, mais légèrement.

Cinq Iroquois avaient été pris en vie et livrés à leurs compatriotes de l'Île d'Orléans qui les brûlèrent comme Iroquois et renégats; mais les missionnaires et les chrétiens eurent la consolation de les voir abjurer leurs erreurs avant de mourir et recourir au tribunal de la pénitence; ils moururent tous les cinq en chrétiens.

Bientôt on apprit pourquoi les huit cents Iroquois dont avait parlé le *Mahingan* n'avaient point fait leur apparition. Dix-sept héros Français avaient préservé la colonie de cette formidable invasion pour cette année et voici comment eut lieu cet événement.

Un jeune Français de vingt-cinq à trente ans, d'une grande piété, du nom de Daulac (on a écrit aussi Dollard,) était animé du désir de combattre les Iroquois et d'accomplir quelque entreprise capable d'inspirer à ces barbares la terreur du nom Français, afin de délivrer la colonie de leurs incessantes incursions et de faciliter, surtout aux missionnaires, l'accomplissement de leur divine mission.

Daulac trouva seize Français qui se firent ses compagnons. Cette petite troupe se prépara au départ par la confession et la prière: ils firent leurs testaments avant de partir et on a conservé celui de Daulac. Le jour de leur entrée en campagne, avant de laisser Montréal, ils communiaient et jurèrent de ne jamais demander quartier et de ne jamais se rendre, mais de se défendre jusqu'à la mort ou tant que la force de manier leurs armes leur serait accordée.

Quelques sauvages voulurent les suivre, c'est-à-dire 7 Algonquins et 40 Hurons sous la conduite du chef Annaotaha et ils en demandèrent la permission à M. de Maisonneuve: celui-ci avait la plus implicite confiance dans Annaotaha et les 7 Algonquins; mais il ne se fit guère à la plupart des Hurons; cependant il leur donna une lettre de recommandation pour Daulac qui les admittit.

La petite troupe prit à travers le pays, à l'Ouest de Montréal, et s'arrêta au-dessous du Sault des Chaudières, sur la rivière des Outaouais. En arrivant, ils furent aperçus par cinq Onnontagués qu'eux-mêmes virent aussi et bientôt ils remarquèrent une bande d'environ 200 Iroquois descendant la rivière dans leurs canots. Dans le voisinage de la rivière il y avait un petit fort abandonné, dans lequel ce petit bataillon sacré se retira. Les Iroquois envoyèrent un envoyé pour proposer la paix aux Français; mais Daulac et ses compagnons répondirent qu'il n'y avait point avec eux de paix possible. Les Onnontagués alors environnèrent le fort et firent une attaque générale dans laquelle ils furent si chaudement reçus et perdirent tant de monde qu'ils résolurent d'investir la place et de faire demander des secours à ceux de leur nation, campés à l'embouchure de la rivière et dont avait parlé le *Mahingan*.

Le fort où s'étaient retirés les Français et leurs compagnons n'avait point d'eau, et pour aller s'approvisionner à la rivière il fallait de temps en temps effectuer des sorties et passer à travers les Iroquois. Toutes ces sorties s'exécutèrent avec succès, et toutes les attaques partielles des Iroquois, qui cherchaient à surprendre le fort, furent repoussées avec une vigueur qui étonnait les Onnontagués.

La petite troupe veillait au poste avec une vigilance qui ne se ralentit pas un instant; ces hommes héroïques avaient partagé leur temps en trois parts, la garde, le repos et la prière.

Au bout de quelques jours arrivèrent 500 Iroquois du camp de la rivière Richelieu; leur arrivée fut signalée par des hurlements affreux.—Ils voulurent d'abord parlementer et demandèrent aux Français de se rendre en leur promettant la vie et la liberté; mais les Français répondirent qu'ils n'accepteraient aucune condition, et qu'il fallait combattre.

Dependant quelques Hurons alliés aux Iroquois réussirent à s'aboucher avec leurs compatriotes, compagnons des Français et une partie des hommes d'Annaotaha, au nombre de 26 ou 27, sautèrent par dessus les palissades pour se rendre au camp Iroquois, en dépit des reproches et des accusations de lâcheté de leur brave chef. Bientôt ils eurent lieu de comprendre qu'ils n'avaient rien gagné à abandonner leurs associés.

Il ne restait donc dans le petit fort que seize Français, sept Algonquins et douze Hurons avec les braves capitaines Daulac et Annaotaha,

encore faudrait-il retrancher de ce nombre ceux que les combats antérieurs avaient moissonnés et dont on ne connaît pas le nombre. En somme, il y avait donc, tout au plus trente et quelques hommes dans le fort, menacé par plus de 600 Iroquois ; mais ces trente hommes étaient des héros !

Les Iroquois étaient tellement convaincus des dangers qui les attendaient à l'attaque des palissades que, contre l'ordre à eux intimé par Daulac de ne plus envoyer de parlementaires, ils dépêchèrent un certain nombre de députés vers le fort ; mais cette fois ils furent reçus à coups d'arquebuse.

La fureur des Iroquois devint telle alors, qu'ils se précipitèrent la hache à la main vers les palissades et insoucieux des balles qui pleuvaient sur eux et de la mort qui se promenait dans leurs rangs, ils se mirent à ouvrir une brèche dans les faibles murailles de la petite citadelle.

Le fort n'avait point de bastions, en sorte que les Iroquois qui travaillaient au pied des palissades étaient presque à l'abri de la fusillade et pouvaient, conséquemment, poursuivre leur travail de rage. Les Français essayèrent un moyen qui eut peu de succès et qui consistait à faire des espèces de grenades avec des canons de pistolets qu'on jetait au pied de la palissade.

Le travail des Iroquois avançant, on eut alors recours à un autre moyen. On adapta une mèche à un baril de poudre qu'on lança par-dessus la fortification ; mais le malheureux voulut qu'une branche détachée du lacis de fascine de la palissade reçut le baril de poudre et le renvoya au milieu du fort où il éclata en tuant et blessant plusieurs des assiégés et aveuglant les autres dans un nuage de flamme et de fumée.

Au même instant les Iroquois firent irruption dans l'intérieur du fort, dont tous les occupants furent tués, à l'exception de cinq Français et de quatre Hurons qui, ayant lutté jusqu'au bout de leurs forces, tombèrent blessés et mutilés dans les mains des Iroquois.

Un Français, probablement, le dernier resté debout, par une erreur de jugement et un excès d'enthousiasme patriotique, employa les derniers moments qui lui restèrent avant de tomber, à achever une partie de ses compagnons blessés à mort, afin de ne pas les laisser tomber vivants dans les mains des ennemis. Pendant qu'il accomplissait cette terrible besogne, que l'ignorance excuse chez lui, il passa près du chef Annatoha qui gisait mourant près d'un brasier allumé : celui-ci le pria de lui jeter la tête dans le feu, afin de brûler sa chevelure et d'empêcher ainsi qu'elle n'allât orner les cabanes des Iroquois ; le Français effectivement lui mit la tête dans le feu, puis il tomba blessé, mais se défendant encore.

### NLI.

Des 700 Iroquois qui avaient pris part au siège du petit fort, commandé par l'intrépide Daulac, plus de 200 avaient été mis hors de combat. Les vainqueurs étaient dans la stupefaction et ne pouvaient comprendre comment une trentaine d'hommes ainsi isolés et sans eau, sans presque de provisions, avaient pu tenir si longtemps en échec une de leurs plus nombreuses armées et lui faire subir une perte si considérable. Ils renoncèrent pour cette année, 1660, à leur projet d'invasion de la colonie et reprirent bientôt le chemin de leur pays emmenant leurs 9 prisonniers, distribués entre les Onnontagués, les Onméyouts et les Agniers, qui avaient pris part à cette expédition.

Tous ces détails furent racontés par quelques prisonniers, glorieux restes de cette héroïque bande de Français et de sauvages, qui parvinrent à s'échapper des mains des Iroquois. La douleur causée par la perte de ces braves était bien compensée, pour les cœurs catholiques de nos pères, par la pensée que tous ces hommes, Français et sauvages, étaient tous morts la hache du guerrier chrétien à la main, la foi dans le cœur et la prière sur les lèvres. On était tenté de les vénérer comme des martyrs et, certes, l'histoire n'offre rien de plus véritablement grand, sous tous rapports, que le spectacle donné par ces hommes sur le petit théâtre qu'ils s'étaient choisi pour se montrer des héros !

Les Iroquois tourmentèrent les prisonniers et traitèrent les Hurons qui s'étaient rendus comme les autres. Plusieurs furent brûlés de suite et les autres emmenés au pays iroquois. Quelques-uns furent réservés pour les fêtes qu'on devait faire en arrivant dans les villages : deux Français échurent aux Onnontagués, un aux Onméyouts et deux aux Agniers.

Quelques Hurons parvinrent à s'échapper, malgré la surveillance à laquelle ils étaient soumis, et ce furent eux qui fournirent tous ces détails que confirmèrent des Iroquois mêmes. Pendant le voyage on attachait les prisonniers des pieds et des mains à quatre poteaux et on leur passait autour du corps une corde sur laquelle leurs gardiens se couchaient pendant la nuit.

Un Huron qui avait pu conserver un contenu sur lui, s'aperçut une nuit qu'il pouvait mettre une de ses mains en liberté ; il le fit comme

on peut bien penser, puis coupa les cordes qui lui liaient l'autre main ; alors il s'agissait de couper les attaches qui lui retenaient les pieds ; mais pour cela il fallait qu'il se mit sur son séant. Une première tentative fut abandonnée à la vue d'un Iroquois qui fumait son calumet près du feu du campement ; — puis une seconde tentative fut interrompue par l'arrivée d'un vieux chef qui visitait les prisonniers mais qui, heureusement, passa loin de lui et ne l'examina pas. Enfin il réussit dans un troisième essai et prit sa course à travers les bois, pour arriver après quelques jours à Montréal presque épuisé de fatigues et de privations.

Un des prisonniers Français, qui avait été précédemment un des colons de Ganaataha, fut torturé dans le village d'Onnontago, chez les Onnontagués. Ce brave et héroïque chrétien fut pour tous les Hurons, ses compagnons de captivité, comme un ange envoyé pour soutenir leur foi et leur courage ; il les fortifiait par la doctrine qu'il leur expliquait et par les exemples de piété et de résignation qu'il leur donnait.

On lui appliqua le fer et le feu sur tout le corps, on lui coupa une à une les phalanges des mains, en apportant à ses supplices toute la lenteur que les Iroquois savaient mettre à savourer les douleurs de leurs victimes ; et cependant, l'héroïque soldat ne poussait pas un cri, ne proférait pas une plainte : au contraire chaque fois qu'un moment de répit lui était donné, il élevait à ses camarades de captivité ses mains mutilées vers le ciel, se mettait à genoux et remerciait tout haut le Seigneur de l'avoir trouvé digne de souffrir pour sa cause sainte. Une fois mort, son cadavre fut abandonné sous les treteaux de l'échafaud, sur lequel, d'ordinaire, on achevait la victime, pour être la proie des chiens.

Ces détails furent racontés par un Huron, compagnon de ce Français et qui avait échappé au danger de se suicider et à la mort qui lui était réservée, sur ce même échafaud sous lequel il voyait les chiens ronger les os d'un homme dont les restes mortels avaient mérité les monuments.

Ce Huron avait été pendant tout le voyage du Richelieu à Onnontago, en proie à une espèce de fièvre délirante causée par les souffrances et l'horreur des supplices qu'il savait lui être réservés. La nature se révoltait chez lui, à la pensée du bûcher et des tortures, et, une nuit, il avait eu la pensée de se couper le cou avec un couteau que lui avait procuré un Huron adopté chez les Onnontagués ; mais il se rappela alors les instructions que lui avaient données les pères Jésuites, qui lui avaient enseigné que l'homme n'a pas plus le droit de se tuer que d'assassiner les autres, et il repoussa la tentation pour obéir aux commandements de Dieu.

En arrivant au village qu'il aperçut de loin, ses hallucinations redoublèrent et pendant la nuit qu'il passa dans le voisinage d'Onnontago où les Onnontagués ne voulaient entrer qu'en triomphe et en plein jour, il eut des rêves affreux : il se croyait environné de serpents et il faisait des bonds qui réveillaient sans cesse ses gardiens. Le matin, il se fut transporté à Québec, dans la chapelle des Pères Jésuites ; il voyait les tableaux, l'autel, il reconnaissait les pères occupés des fonctions au ministère ; puis il lui sembla qu'un nuage épais descendait sur lui, après quoi tout disparut. Il crut que cette vision lui présageait quelque chose d'extraordinaire.

Après avoir été tourmenté dans deux villages, il avait été donné à un chef, puis transporté dans un troisième village, celui-là même où le brave Français dont on vient de parler fut mis à mort. Il devait mourir le lendemain du jour de la mort de son camarade et ami ; déjà il était au poteau, déjà les haches et les brasiers étaient prêts et tous les Onnontagués revêtus de leurs plus belles fourrures étaient autour de l'échafaud pour jouir de ce spectacle et honorer ses derniers instants, lorsqu'un nuage obscur enveloppa la place sur laquelle tomba bientôt une pluie d'averse qui fit que les Onnontagués se réfugièrent dans leurs cabanes pour ne pas gâter leurs habits de fête, laissant le malheureux attaché au poteau. Comme la pluie continuait, on remit le supplice au lendemain ; mais le soir même le chef auquel le Huron avait été donné arriva dans le village et, se plaignant de ce qu'on ne l'avait pas consulté avant de vouer à la mort son prisonnier, il s'empara de celui-ci, le revêtit d'une robe marquée aux emblèmes de sa famille et l'emmena avec lui comme son esclave, dans son village. Le Huron, qui, d'abord avait pris tout ceci pour une amère ironie, vit bientôt que le chef, son maître, était sérieux et il n'en fut pas peu réjoui, comme bien on peut penser ; car il reprit alors l'espoir d'opérer son évasion empêchée par les hallucinations dont il était tourmenté.

Il laissa écouler quelque temps, puis un jour qu'il se trouvait dans le voisinage du haut Saint Laurent mêlé à un parti de chasse, il s'enfuit et arriva bientôt à Montréal, où il raconta tout ce que l'on vient d'entendre raconter.

La glorieuse expédition de Daulac avait un peu effrayé les Iroquois et pendant le reste de l'année 1660, il y eut de leur part moins de ces attaques au moyen desquelles ils fatiguaient et épuisèrent la colonie.

Cependant un de leurs partis vint à Trois-Rivières et réussit à s'emparer de deux Algonquins, surpris dans le voisinage du fort. M. d'Argenson était alors à Trois-Rivières; il se mit avec des chaloupes, à la poursuite des Iroquois avec une centaine d'hommes. Au moment d'opérer un débarquement, les hommes de M. d'Argenson lui représentèrent le danger de cette opération et lui rapportèrent ce qui était arrivé à M. Duplessis Bouchard:—les chaloupes étaient arrêtées et personne ne se mettait à l'eau, lorsque M. d'Argenson se jeta lui-même hors de sa chaloupe, et marcha vers la rive; alors tous les Français s'élançèrent à sa suite. Les Iroquois, comme on le prévoyait bien étaient embusqués au bord du bois et M. d'Argenson fut obligé d'opérer sa retraite.

(A continuer.)

## AGRICULTURE.

### Coup d'œil sur la Colonisation.

Bon nombre de familles, tant de la ville que de la campagne, désirent aller s'établir sur les terres nouvelles, mais les renseignements leur manquent, et elles ne savent à qui s'adresser, pour s'en procurer. Nous croyons donc faire une chose utile, en donnant ici, d'après l'intéressant ouvrage de M. S. Drapeau, un faible aperçu des contrées où la colonisation présente le plus de chances de succès. Les Canadiens, qui reviennent chaque jour des Etats, nimeront sans doute à le parcourir, afin de se guider. Le clergé lui-même, de tout temps, si dévoué à notre cause nationale, mais que des occupations incessantes empêchent bien souvent de faire de longues recherches, nous saura peut-être gré d'avoir groupé, comme dans un faisceau, toutes les données possibles sur cette importante question. Les habitants de nos anciennes paroisses du moins, nous l'espérons, sauront en profiter.

Trois grands centres de colonisation s'offrent à nous: l'immense bassin d'Ottawa, la riche et fertile vallée du St. Maurice, et la rive du St. Laurent, tant au nord qu'au sud. A la vue de ces magnifiques régions que la Providence nous a léguées, et que le gouvernement, concède aujourd'hui à des conditions libérales, après y avoir ouvert des chemins, il ne peut y avoir que l'embarras du choix. Aller chercher une patrie en pays étranger, quand on en a une si près, c'est folie. Laisser à d'autres l'avantage d'acquérir et de posséder de si beaux domaines, quand on peut se les approprier, c'est par trop de désintéressement.

Étudions donc les ressources de notre pays, afin de les utiliser. Le Bas-Canada renferme 131,322,000 acres de terres, et il n'y en a encore que 17,375,500 qui soient occupés. En 1851, la vente des terres a été de 58,592 acres; en 1859, de 166,559; en 1861, de 215,154. Au commencement de 1860, 5,593,933 acres de terres arpentées et divisées en lots de 100 acres, étaient mis en vente. Sans embrasser d'un même coup d'œil tout ce vaste horizon, bornons-nous à considérer les contrées les plus voisines de nous. Dans le Haut-Canada, grâce à l'esprit d'association et à l'énergie des habitants, les meilleures terres sont occupées par nos frères d'origine britannique; le Saguenay, la Gaspésie, grâce au puissant concours du clergé, sont devenus les riches appanages de nos frères du district de Québec. Que les terres qui sont sous notre main, deviennent donc aussi notre propriété!...

### VALLÉE D'OTTAWA.

Suivant M. Rameau, l'ami sincère de notre race et le plus dévoué à nos intérêts, c'est de ce côté surtout que doivent se porter les Canadiens.

A part, en effet, quelques parties abruptes et rocailleuses, le sol est généralement bon et très-propre à la culture. Arrosé par d'immenses cours d'eau, coupé par de magnifiques lacs, tout ce pays est d'une grande richesse. Les bois de construction y abondent et les rivières foisonnent de poisson. De plus, le climat est assez doux. On peut juger de la qualité des terres, par ce fait seul que chaque acre semé en blé produit 18 minots, l'orge 26, les pois 20, comme il a été constaté en particulier dans les cantons de Litchfield et Aberdeen.

En outre, cette vaste région jouit des communications les plus faciles. L'Ontarien est navigable presque d'un bout à l'autre du pays. Au nord de ce fleuve, sont les chemins de colonisation de Valerille, rivière du Nord, Wentworth, Crooks, Mills, Templeton, Désert et Calumet; au sud, outre le canal Rideau, sont les deux chemins de fer qui reliaient cette vallée au Haut et au Bas-Canada.

Enfin, la population est encore très-peu considérable, comme nous l'allons voir, et une grande partie est catholique. Il y a même des cantons où elle est exclusivement canadienne, notamment à la Petite Nation, à Ste. Angélique, à Ripon. Ailleurs, en particulier, sur les

bords de la Gatineau, où les terres sont excellentes, les Canadiens forment plus de 60 centes, et presque partout ils ont des chapelles et des prêtres pour les desservir. Les terres possédées sont relativement peu nombreuses; des milliers et des milliers d'acres sont encore en forêt, arpentés et divisés, mais non achetés, comme le tableau suivant va nous le montrer.

Cette vallée immense, aussi vaste que l'Irlande, qui peut contenir plusieurs millions d'habitants, ne renferme encore que 53,911, dont 19,299 sont canadiens, et plus de la moitié est catholique.

Quoique les terres soient généralement excellentes, bien boisées, coupées de lacs et de rivières, et que les voies de communication y soient faciles, surtout dans le comté d'Outaouais, il n'y a encore que 753,418 acres qui soient occupés.

Restent 1,270,000 acres disponibles. Comme on le voit, les terres ne manquent point, et les moyens de se les procurer sont faciles. "Donc, si les Canadiens veulent devenir une nation forte, riche et indépendante, dirions-nous avec l'Hon. M. Evanturel, il faut de toute nécessité qu'ils se hâtent de s'emparer de nos terres incultes et de les exploiter le plus vite possible, avant qu'une autre main ne vienne leur enlever cet héritage immense que leur ont laissé leurs ancêtres." Qu'ils ne craignent pas de se mettre à l'œuvre: ils seront bien dédommagés de leurs fatigues et de leurs sacrifices. Voici ce qu'écrivait à ce sujet en 1858 à Mgr. d'Ottawa, un de ses missionnaires: "Jusqu'à ces dernières années, la colonisation avait été peu importante, mais l'élan en général qui s'est manifesté partout dans ces derniers temps, a beaucoup contribué à faire connaître ces contrées. On y compte à présent bon nombre de familles, et je puis dire que la plupart de ces colons qui sont venus s'y établir, se trouvent heureux et sont bien dédommagés des premiers sacrifices. La plus grande partie de ces terres étant convertie de bois franc, ils peuvent faire de la potasse dont le prix élevé leur procure le moyen de se procurer les choses qui leur sont nécessaires. Il est juste aussi de reconnaître que le gouvernement fait des efforts généreux pour encourager les colons. Déjà plusieurs chapelles sont élevées de distance en distance, et l'époque n'est pas éloignée où le Canadien sentira son cœur palpiter d'allégresse à la vue des églises et des clochers qu'il apercevra et saluera avec amour." Un autre ami de la colonisation dans ces contrées s'exprime ainsi: "L'hiver dernier, pas moins de 80 familles nouvelles sont montées ici. Chacun s'est mis à l'œuvre, aussitôt rendu dans le bois; chacun a bûché, fait de la cendre, du sel, de la potasse, et tous ont pu vivre. La saison venue, chacun a semé des grains, et quoique l'année n'ait pas été prospère, personne n'a trop souffert.—La colonisation, dit un autre, marche rapidement; chaque jour voit arriver de nouvelles familles qui vont grossir les rangs de la population. Bon nombre d'habitants des vieilles paroisses, ajoutent un autre, se proposent de venir s'établir sur les terres nouvelles. Qu'ils se hâtent donc! mieux vaut peupler son pays et s'y procurer une honnête aisance que d'aller se faire mercenaire ou soldat aux Etats, comme il n'est que trop arrivé à tant de nos malheureux compatriotes."

### VALLÉE DU ST. MAURICE ET CONTRÉES VOISINES.

Si la vallée d'Ottawa offre de grands avantages aux colons, tant à cause de la fertilité du sol et de la salubrité du climat, que de la facilité des communications et des immenses débouchés du commerce de bois, la vallée du St. Maurice ne le cède en rien à la précédente, si même elle n'est pas de beaucoup supérieure.

Au rapport de tous ceux qui ont exploré cette magnifique région, les terres y sont excellentes et couvertes de bois de la plus grande valeur. C'est à peine si on pourrait trouver un sol plus fertile et plus productif. Telle est le témoignage en particulier de M. Symmes. C'est du reste, un fait dont on a pu s'assurer par les défrichements des commerçants de bois, et dans lesquels le blé et tous les autres grains ont donné d'abondantes récoltes. En 1860, ces récoltes ont été de 2,315,580 minots de grains, de 841,574 minots de patates, c'est-à-dire de 18 à 26 minots par acre. Ce vaste territoire est également sillonné par une multitude de rivières, coupé par de grands lacs et rendu accessible par beaucoup de chemins, ouverts depuis quelques années, jusque dans la profondeur des terres. Le gouvernement y a dépensé de 1854 à 1862 jusqu'à \$17,576. Cependant, il n'y a encore qu'une faible lisière de terrain défriché, et la population, comme on va s'en convaincre, est loin d'avoir atteint le dernier chiffre. De plus, des terres sans nombre et d'une qualité rare n'attendent plus que le bras de l'homme pour devenir une des parties les plus florissantes du Bas-Canada. Les unes sont chargées d'érablières, les autres renferment des mines précieuses, d'autres présentent à l'œil d'immenses prairies extrêmement productives. Les cantons de Peterborough, de Chouinigan, sont surtout remarquables, tant par la fertilité du sol que par la qualité du bois. La plupart des terrains situés dans cette vallée sont arpentés et divisés; des routes y sont ouvertes, comme nous l'allons voir.

D'après l'ape qui précède, ce vaste territoire qui a plus d'étendue que la Belgique, la Hollande et la Suisse ensemble, et peut contenir plusieurs millions d'habitants, ne contient encore que 99,322 âmes, y compris la population de Trois-Rivières.

Plus que les autres peut-être, les terres y sont d'une grande richesse, puisque, l'un dans l'autre, chaque acre produit de 11 à 26 minots de grains ou de patates, et cependant il n'y a encore que 914,254 acres qui soient occupées, et dont une grande partie n'est pas défrichée.

A côté de ces terres possédées, se trouvent, notamment dans les comtés de Champlain, St. Maurice, Maskinongé et Arthabaska, 453,063 acres, pour la plupart arpentés, non vendus encore. Que font donc les Canadiens qui ne vont pas prendre possession de ces terres que Dieu leur a si largement octroyées? Combien de pères de familles et de bons et de braves jeunes gens se consacrent pour enrichir les autres, tandis qu'il leur serait si facile de travailler pour leur propre compte, et de se faire un heureux avenir! Déjà bon nombre d'habitants des vieilles paroisses sont allés s'établir sur des terres nouvelles, et s'en trouvent bien. Ils en appellent d'autres. "Qu'ils viennent, disent-ils, nous les y engageons. Qu'ils viennent avec la certitude de ne trouver en nous que de bons voisins, des frères et des amis! Qu'ils viennent avec nous, et comme nous, s'emparer du sol pour le coloniser."

Puisse cet appel être entendu! . . .

#### RIVE DU ST. LAURENT, CÔTÉ SUD.

L'aspect de cette rive varie à l'infini. Les traits généraux offrent des collines à pentes douces, couvertes d'un bois franc de bonne qualité, faciles à défricher, et possédant un sol très-productif, puis des plaines que, que peu sablonneuses. Les terres hautes ont cela d'avantageux, que dès la première année le colon peut en retirer une récolte assurée qui le récompense de son travail, à part les centies de bois franc qu'il exploite et qui l'aident à payer la valeur du défrichement de sa terre. Par ses riches pouvoirs d'eau, ce territoire peut favoriser l'établissement de manufactures de toutes espèces. Le malheur pour le pays, et pour les Canadiens en particulier, a été de n'avoir pas connu et apprécié plus tôt les richesses que renferme le sol de cette région. Un plus grand malheur encore a été l'occupation des meilleures terres par des compagnies étrangères, au détriment des enfants du pays.

Malgré ces obstacles, les parties disponibles de cette rive immense se sont peuplées rapidement dans ces dernières années, et d'ici à peu de temps, celles qui restent seront occupées. Pour faciliter la colonisation de cette contrée, comme il avait facilité celle du Haut-Canada, le gouvernement a fait ouvrir des chemins en grand nombre. De 1854 à 1861, il a déboursé plus de \$100,000. Aujourd'hui il offre en vente des milliers d'acres de bonne terre, à part quelques mille acres qui restent au domaine de la Couronne.

Cette grande et fertile contrée qui offre des terrains spacieux, capables de contenir le surplus des populations entassées dans les anciennes paroisses, notamment les comtés de Wolfe, Compton, Richmond et Bagot, ne renferme encore que 129,210 habitants, sans parler de la population des comtés déjà trop resserrée. L'élément canadien n'y est pas assez représenté, et si ce n'était le voisinage des États qui est contagieux, nous aimerions à voir nos compatriotes s'y fixer.

Bien qu'une très-grande quantité des terres comprises dans ces divers comtés ait été accaparée par des spéculateurs, 1,613,774 ac. es sont possédés; mais il s'en faut que tous soient défrichés. Ces terres, comme les autres, n'attendent donc plus que des hommes laborieux pour les convertir en vergers, prairies, etc.

A part ces terres occupées, il y a 360,000 acres, dans les comtés de Wolfe, Compton, Richmond, et 23 lots dans celui de Bagot, mis en vente. A ceux qui hésitent à en faire l'acquisition, nous rappellerons les succès de la famille Boudreau. "Cette famille composée de sept frères, était établie dans la paroisse de St. Alexandre, diocèse des Trois-Rivières, sur un lot relativement peu considérable. Ces sept frères, dont l'aîné compte aujourd'hui 29 ans, prirent un jour la résolution de quitter la maison paternelle, où la table devenait plus étroite de jour en jour et suffisait à peine au développement d'une aussi nombreuse famille. On parlait alors beaucoup de colonisation. Ces jeunes gens, tous intrépides et robustes, tendirent la main à la fortune qui les invitait à marcher du côté des terres incultes. Le projet d'un établissement dans les townships s'est aussi vite ariété que conçu. Quoique fils de cultivateurs, les jeunes Boudreau n'avaient pas dédaigné d'apprendre des métiers. L'un d'eux s'était fait forgeron, l'autre menuisier, un autre cordonnier, ainsi des autres, en sorte qu'ils avaient les plus fortes garanties de succès dans une entreprise de ce genre. Ces métiers utiles sont de vrais capitaux pour le défricheur. Ainsi organisée, la famille se dirigea vers les townships de l'Est. Elle s'établit sur un immense lot de terre contenant 800 acres, situé sur la rivière St. François. Bâtit deux jolies maisonnettes avec étables, écuries, etc., fut pour eux une affaire de quelques jours. Ils procédèrent ensuite

aux travaux de défrichement. Une année n'était pas écoulée, que déjà la jeune colonie comptait 45 acres de terre prête à être ensemencée. Aujourd'hui, ils agrandissent leur propriété, et réussissent admirablement bien." Puisse cet exemple trouver de l'écho dans le pays.

#### RIVE DU ST. LAURENT, CÔTÉ NORD.

La variété et la qualité du sol de cette rive grandiose, sont trop connues à présent, pour qu'il soit besoin de les rappeler. Dans les temps pluvieux, les coteaux sont productifs, et dans les sécheresses, les vallées, toujours plus ou moins humides, ne manquent pas de produire des grains, des fourrages et des pâturages abondants. On y trouve toutes sortes de bois, et aussi de superbes cours d'eau, sur lesquels il est facile de construire des moulins. Abritées par les montagnes, les vallées jouissent d'un climat généralement tempéré. C'est ce que constatent de récentes explorations. Les alentours du lac de l'Assomption en particulier, et l'immense vallée qu'arrose la rivière Matawin, sont des terrains de choix pour la colonisation.

Dans cette région, comme dans les autres, le gouvernement a ouvert ces dernières années de nombreuses voies de communication, et mis en vente une quantité prodigieuse de lots de terre, parfaitement divisés. La proximité de Montréal donne à ces terrains une valeur qui ne se trouve pas ailleurs. Aussi les colons s'y rendent-ils en foule depuis dix ans, comme les statistiques suivantes vont le démontrer.

D'après ce court aperçu, voilà donc une région qui peut contenir une population considérable, et qui ne renferme encore que 92,839 âmes. Pourquoi aller chercher si loin une patrie, quand on en a une si près? Est-ce dans les vues de la Providence, que nous l'abandonnons à des étrangers?

977,399 acres sont possédés, mais ne sont pas entièrement cultivés. N'est-il pas plus convenable, plus facile, plus glorieux, d'exploiter les immenses ressources de cette contrée, que d'aller chercher à l'étranger un salaire souvent disputé? Que les Canadiens comprennent donc enfin leurs intérêts, et ne soient plus dupes de vaines promesses!

S'ils préfèrent travailler pour leur propre compte et se faire un chez soi, 215,000 acres de terres d'une extrême richesse, sillonnées de lacs et de rivières, coupées par de nombreux chemins, sont à leur disposition. Pourquoi donc s'obstiner à rester dans les paroisses, lorsque les terres sont déjà trop morcelées?

#### CONCLUSION.

Comme on l'a dit en commençant, à la vue de ces vastes domaines qui sont sous notre main, et que Dieu semble nous avoir réservés tout exprès, il ne peut y avoir que l'embarras du choix. Devant nous, s'ouvrent les immenses vallées de l'Ottawa, du St. Maurice, les rives fertiles du St. Laurent, tant au sud qu'au nord. Il ne tient qu'à nous d'étendre la main. C'est la terre que nos pères nous ont acquise au prix de leur sang; c'est le patrimoine que nous devons laisser à nos descendants. Aujourd'hui que ces contrées nous sont concédées, quo des chemins y sont ouverts, se ois-nous assez oublieux de nous-mêmes, assez ennemis de nos intérêts et de ceux de notre patrie, pour dédaigner de si grands avantages? Aux habitants des villes et des campagnes qui ne seraient pas encore décidés à en profiter, nous soumettons les considérations suivantes, que nous les prions de méditer attentivement: "Que chacun dans nos grandes paroisses se hâte de déverser la surabondance de sa population sur les terres vierges des townships; que l'on cesse ce système de subdivision des terres dans les seigneuries; système qui ne tend à rien moins qu'à réduire à la misère les occupants des plus belles terres du pays; cette manière d'agir n'a pas de raison d'être dans un pays où nous n'avons qu'à prendre possession d'une terre pour en devenir propriétaire. Pourquoi donc nous obstinerions-nous à nous grouper dans nos villages; pourquoi demeurerions-nous à charge aux vieux établissements du pays; pourquoi passerions-nous ainsi notre temps à nous préparer un avenir misérable, quand nous pouvons si facilement devenir les maîtres d'un héritage si profitable? . . . Il en coûte sans doute au jeune homme de quitter le toit paternel. Jeunes gens, prenez donc vite le chemin de la forêt; songez qu'il ne tient qu'à vous de vous y faire un établissement magnifique. Soyez donc les dignes imitateurs de vos pères. Rappelez-vous que les difficultés qui vous attendent, sont peu de choses comparativement aux obstacles qu'eurent à combattre les premiers colons du pays. Emprisons-nous donc de nous emparer des terres, pendant qu'il est temps encore.—Pères de famille, qui avez de nombreux enfants, et peu de moyens pour les établir, au lieu de subdiviser entre eux une terre sur la quelle vous avez de la peine à vivre, achetez-vous vers les terres nouvelles avec vos enfants. Il ne tient qu'à vous de soustraire votre famille à la misère certaine qui l'attend; n'hésitez pas. Si vous avez un petit capital, vous ne sauriez faire un meilleur placement qu'en l'appliquant à l'amélioration d'une terre neuve, et si vous n'en avez pas, la terre que vous avez fécondée de vos sueurs, vous récompensera avec usure de vos travaux et de vos peines. Visitez nos townships, à

chaque pas vous rencontrerez des gens qui vous diront qu'ils ont pris la résolution de s'y diriger; vous serez étonnés de retrouver dans l'aisance, des familles que la misère avait réduites à quitter leurs paroisses: des faits de ce genre ne sont pas rares. Il y a huit ans, un pauvre malheureux se trouvait dans la paroisse de St. François, district des Trois-Rivières, à la tête d'une nombreuse famille qu'il était obligé de faire vivre du revenu de son travail journalier. C'était un rude travailleur, un homme de cœur, cependant la rude besogne qu'il s'imposait chaque jour, suffisait à peine à le soustraire, lui et ses enfants, à la faim et à la misère. Aux fatigues d'un travail continu, venait se mêler l'inquiétude sur le sort de sa famille, sur son avenir. Sur ces entrefaites, ce pauvre homme entend parler de la colonisation, on lui parla surtout des terres du comté de Wolfe, tant à cause de la qualité que de la facilité des communications. Aussitôt, il forme le projet de se rendre sur ces terres. Avec la vente de quelques meubles, il put se rendre à Watton; les frais de son transport avaient réduit son capital à sept piastres. Cet homme courageux se mit de suite à la recherche d'une terre convenable. Après l'avoir trouvée, il se mit à l'ouvrage. La cendre du bois qu'il enleva à sa terre, suffit la première année pour le faire vivre, lui et sa famille; les années suivantes, les revenus de ses récoltes lui procurèrent le moyen de payer sa terre, dont il jouit à présent sans redevances. Déjà cette homme jouit d'une aisance qu'il n'avait pas ambitionnée; 50 acres de sa terre sont en bonne culture; ses granges sont remplies de grains; lui-même est logé dans une maison confortable; et tout cela il l'a acquis en huit années de son temps, et en faisant vivre sa famille. Ce fait n'est pas isolé, il s'en fait: même chose se retrouve près de Trois-Rivières, à Ottawa. Ce que d'autres ont fait, nous le pouvons tous; le grand secret de réussir, c'est de ne nous laisser surpasser par personne en persévérance et en courage. A l'exemple des Anglais, ne faisons pas de bruit, mais de la bonne besogne."—*Revue Agricole.*

EDUCATION.

Rapport à l'Empereur sur l'Etat de l'Enseignement Primaire pendant l'année 1863. (1)

Sire,

J'ai l'honneur de placer sous les yeux de Votre Majesté l'état de l'enseignement primaire en France au 1er janvier 1864.

I

POPULATION DES ÉCOLES EN 1832, 1847 ET 1863.

En 1832, nos écoles primaires renfermaient 1,935,624 enfants pour 32,560,934 habitants.

En 1847, il y en avait 3,530,125 pour 35,400,486 habitants.

En 1863, on en a compté 4,336,368 pour une population de 37,382,225 habitants.

En d'autres termes, en 1832, la France envoyait dans ses écoles primaires 59 élèves sur 1000 habitants; en 1847, 98,8; en 1863, 116.

II

NOMBRE D'ENFANTS QUI NE FRÉQUENTENT PAS L'ÉCOLE.

Le progrès obtenu durant les seize dernières années a été moins rapide que dans la période précédente, parce que celle-ci fut la période de création. Il est cependant considérable, car, de 1847 à 1863, on a ouvert 8,566 écoles publiques et gagné 806,233 élèves, soit, en moyenne, 50,000 par an (2). Aujourd'hui,

(1) Ce rapport, présenté à l'Empereur par S. Exc. le Ministre de l'Instruction publique, est placé en tête du volume contenant la statistique de l'enseignement primaire en France pour 1863, qui se publie en ce moment par ordre de Sa Majesté.

(2) Dans ce chiffre sont compris les écoles et les élèves des trois départements annexés. Dans la Savoie et le comté de Nice, les écoles publiques sont au nombre de 1528, et les élèves des écoles publiques et libres au chiffre de 86,812.

d'hui, il ne reste plus que 818 communes qui soient privées d'écoles; encore la plupart de ces localités envoient-elles leurs enfants dans les écoles du voisinage.

Mais si nous prenons, comme le veulent les règlements, pour limites normales de l'âge scolaire, 7 et 13 ans, nous ne trouvons dans les écoles primaires, en 1863, que 3,133,540 enfants de cet âge, sur 4,018,427 qui, d'après le recensement fait par les inspecteurs en 1863, doivent exister dans la France entière.

Il y aurait donc, pour les écoles primaires, un déficit de 884,887 enfants de 7 à 13 ans. L'inspection universitaire ne la porte qu'à 692,678; mais elle doit rester, dans ses évaluations, au-dessous de la vérité, parce que les instituteurs n'ont pas les moyens de connaître, dans les grandes villes, le chiffre vrai des enfants qui ne fréquentent pas les écoles.

Du reste, quel que soit, pour les écoles primaires, le chiffre vrai du déficit d'enfants de 7 à 13 ans, il ne faudrait pas le regarder comme exprimant le nombre de ceux qui restent complètement privés d'instruction. Il y a, en effet, un certain nombre d'enfants de cet âge qui reçoivent le premier enseignement dans la famille ou dans les classes élémentaires des établissements secondaires. En outre, beaucoup d'autres n'entrent à l'école qu'à 8 ou 9 ans, ou en sortent avant d'avoir accompli leur treizième année.

Pour l'enfance, les actes de la vie religieuse règlent, en général, la durée de la période scolaire. La première communion, dans l'église catholique, se fait entre 11 et 12 ans, bien peu d'enfants suivent l'école lorsqu'ils n'ont plus le catéchisme à réciter, comme beaucoup n'y sont venus que pour l'apprendre. Dans les pays protestants, où la première communion se fait vers 16 ans, cette limite est aussi celle de l'âge scolaire, et ce retard, qui prolonge en quelque sorte l'enfance, prolonge aussi l'étude; c'est une des raisons qui expliquent la supériorité, en fait d'instruction primaire, des États protestants sur les États catholiques. Un autre se trouve dans l'obligation religieuse imposée à tout protestant de lire assidûment la Bible; une troisième, dans les riches dotations que le zèle des particuliers a assurées aux écoles, surtout depuis 30 et 40 ans.

L'administration a essayé de connaître combien d'enfants de plus de 8 ans et de moins de 11 ans ont passé, en 1863, par l'école publique de garçons. Les renseignements contradictoires qu'elle a reçus ne lui permettent pas de donner un chiffre officiel; mais elle a des raisons de croire que le nombre des enfants de cet âge qui ne sont pas venus à l'école et qui, par conséquent, n'ont reçu aucune instruction, n'aurait point dépassé 200,000.

III

INSTRUCTION DES ENFANTS QUI SORTENT DES ÉCOLES.

Il ne faudrait cependant pas regarder ces 200,000 enfants comme les seuls déshérités de l'instruction primaire. Si l'on examine quelle est la durée de la fréquentation de l'école et la valeur des connaissances acquises par les élèves qui en sortent, on verra que, lors même que nous ne laisserions plus un seul enfant en dehors de l'école, nous n'aurions accompli que la moitié de notre tâche.

On vient de constater que 700,000 à 800,000 enfants ayant l'âge scolaire manquent, en 1863, à l'école que l'on fréquente surtout de 8 à 11 ans. Même ces trois années ne sont pas, il s'en faut de beaucoup, données tout entières à l'école. Parmi ceux qui y viennent, plus du tiers, soit 34.6 pour 100, y passo moins de 6 mois. En outre, sur 657,401 élèves qui, dans l'année 1863, en sont sortis, 395,393, ou 60 pour 100, savaient lire, écrire et compter; mais 262,008, c'est-à-dire 40 pour 100, avaient inutilement passé par l'école ou en avaient emporté des connaissances insuffisantes que beaucoup d'entre eux oublieront.

En résumé, le pays dépense actuellement pour les écoles primaires plus de 58 millions et les services de 77,000 personnes (sans compter 28,000 agents gratuits) pour produire ce faible

résultat de 60 enfants sur 100 sortant chaque année des écoles publiques avec l'esprit ouvert et fécond par ces premières études qui préparent l'ouvrier intelligent et le bon citoyen. En mécanique, une machine qui ne produirait pas plus d'effet utile serait à l'instant réorganisée.

## IV

## NOMBRE DE CONSCRITS ET DE CONJOINTS NE SACHANT PAS LIRE.

Nous arriverons à la même conclusion en examinant les résultats qu'on tire des registres de la conscription.

En 1862, sur 100 conscrits, il y en avait 27.49 ou près du tiers qui ne savaient ni lire ni écrire; en 1847, on en comptait 34.91; en 1830, 49.73. De même, sur 100 hommes contractant mariage, il y en avait, en 1853, 33.70 qui ne savaient point signer, et, en 1862, 28.54. Quant aux femmes, les chiffres étaient, en 1853, de 54.75, et, en 1862, de 43.26.

En moyenne, le chiffre des conjoints qui ne savent pas signer était, en 1853, de 37 pour cent, et, en 1862, de 35.90 pour 100.

Pour les conscrits, l'amélioration entre 1830 et 1848 fut considérable; en 17 ans on gagna près de 15 pour 100. Le mouvement se ralentit à partir de 1848, et le gain, pour ces années, fut moitié moindre; il n'arriva pas à 7½ pour 100.

La raison de ce ralentissement est la même qui explique l'augmentation moins grande du nombre des élèves entre 1848 et 1864. Avant 1830, il n'y avait à peu près rien; la loi de 1833 créa, à vrai dire, l'enseignement primaire en France. Mais, à mesure que la lumière dut pénétrer dans les couches plus profondes, elle entra difficilement dans un milieu plus réfractaire.

Il est donc acquis que près du tiers de nos conscrits ne savent pas lire; que 36 pour 100 des conjoints sont incapables de signer leur nom; que plus du cinquième de nos enfants ayant l'âge scolaire, et dont l'absence de l'école a été constatée pour 1863, ou bien n'y sont pas encore allés, ou ont cessé trop tôt de s'y rendre, ou même n'y ont jamais paru; qu'enfin, sur les quatre cinquièmes présents, la plupart, au lieu de suivre l'école pendant six ans, comme les enfants des nations agricoles et industrielles où l'instruction prospère, sont, eux aussi, entrés à l'école trop tard, la quitteront trop tôt, et, pendant leurs années de présence, ne la fréquentent guère qu'en hiver et sans régularité.

Or, puisque l'on a mis seize années à gagner 806,233 élèves, si irréguliers dans leurs études et si mal pourvus au sortir de l'école; puisque, dans le même nombre d'années, le chiffre des conscrits illettrés n'a diminué que de 7½ pour 100, combien de temps ne faudra-t-il pas, les difficultés croissant avec le progrès même, pour amener dans les classes tous ceux qui refusent à présent d'y venir ou d'y rester, et pour réduire le nombre des conscrits illettrés au chiffre où il est en Allemagne, 2 à 3 pour 100? Ces lenteurs ne sont plus de notre temps et ne doivent être ni de notre pays ni du gouvernement de l'Empereur.

## V

## DES RAPPORTS ENTRE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET LA MORALITÉ.

Nous ne pouvons laisser en friche, pendant une moitié de siècle peut-être, ce fonds précieux de l'intelligence populaire, lorsque nous voyons que les progrès de la moralité du pays suivent ceux de l'instruction publique et de la prospérité générale. Le gain fait par les écoles coïncide avec une perte faite par les prisons.

Le nombre total des accusés pour crimes, de moins de 21 ans, qui avait diminué seulement de 235, de la période décennale 1828-1837 à la période décennale 1838-1847, a diminué de 4152, c'est-à-dire presque dix-huit fois plus, de la période 1838-1847 à

la période 1853-1862 (1). De 1172, en 1853, le chiffre annuel tombe à 657, en 1863.

En 1847, on comptait 115 jeunes gens de moins de 16 ans traduits en cours d'assises. En 1862, il n'y en eut que 44.

La correctionnalisation de certains faits réputés crimes par la loi pénale et poursuivis comme simples délits, a pu être pour quelque chose dans cette grande diminution, mais ne suffit pas à l'expliquer, quand on voit que de 1847 à 1862 le nombre général des accusés a diminué de près de 46 pour 100.

Quant aux délits imputables aux mineurs de 21 ans, la progression descendante est moins régulière que pour les crimes, et s'interrompt quelquefois. De 1853 à 1863 on rencontre diverses causes d'augmentation, années de disette, accroissement normal de la population, annexion de trois départements, moyens de poursuite plus efficaces, etc. Aussi le nombre des prévenus mineurs de 21 ans, qui est de 25,725 en 1853, monte à 27,880 en 1854; à partir de cette année, il tend à s'abaisser et tombe à 24,228 en 1863.

Lors de la crise alimentaire de 1847, les départements où des désordres ont éclaté à l'occasion du prix des céréales, bien que ce prix y fût moins élevé que dans d'autres, où la tranquillité n'a pas été troublée, sont précisément ceux qui comptent le plus d'habitants dépourvus de toute instruction. La crise cotonnière n'a amené aucun désordre matériel dans la Seine-Inférieure, qui occupe le 31e rang sur la liste des départements, classés d'après le degré d'instruction, tandis qu'un simple changement dans la perception d'une taxe de marché vient d'être la cause d'une émeute dans la Corrèze, qui a sur sa liste le No. 80.

Enfin, en 1863, sur 4,543 individus des deux sexes et de tout âge, accusés pour crimes, on en a compté 1756, c'est-à-dire 38 pour 100, complètement illettrés, et 1964, ou 43 pour 100, ne sachant qu'imparfaitement lire et écrire. Sur 100 criminels, il y en a donc, en France, 81 qui n'ont réellement pas reçu le bienfait de la première instruction.

En Suisse, depuis la réforme scolaire, des prisons, qui jadis étaient pleines, sont aujourd'hui à peu près vides; à la fin de juillet dernier, il n'y avait personne dans la prison du canton de Vaud; de même, à peu près à Zurich; à Neuchâtel, deux détenus. Dans le pays de Bade, où les grands efforts pour l'amélioration de l'instruction publique datent de 1834, et où le bien-être des populations s'accroît rapidement, le nombre des prisonniers est tombé de 1426 à 691 dans un espace de huit ans (1854 à 1861); aussi est-on forcé de supprimer des prisons. En Bavière, diminution considérable des naissances illégitimes. Partout, en

(1) Tableau de la criminalité pour la période 1853-1863 :

ANNÉES.	Nombre des accusés pour crimes, de moins de 21 ans, poursuivis devant les cours d'assises.	Nombre des prévenus pour délits, de moins de 21 ans, poursuivis devant les tribunaux correctionnels.	TOTAL.
1853.....	1,172	25,725	26,897
1854.....	1,131	27,880	29,011
1855.....	993	25,706	26,699
1856.....	893	25,119	26,012
1857.....	841	25,376	26,217
1858.....	774	24,722	25,496
1859.....	802	24,235	25,037
1860.....	759	23,509	24,268
1861.....	679	25,054	25,733
1862.....	741	21,225	21,966
1863.....	657	24,228	24,885

La moyenne totale des deux premières années de la période 1853-1863 est de 27,454 accusés et prévenus; celle des deux dernières, de 23,425, ce qui donne une diminution de près de 16 pour 100 en dix ans.

Allomagne, on constate l'existence d'un progrès analogue, et on peut l'expliquer de la même manière (2).

La prospérité générale, qui elle-même dépend des progrès de l'instruction, contribue sans doute à ces résultats heureux ; mais on n'en a pas moins le droit de dire que les dépenses faites dans les écoles auront pour conséquence des économies à faire dans les prisons. Or, en France, les frais de justice s'élèvent à 25 millions.

VI

RÉFORMES À OPÉRER.

L'état de l'instruction primaire, tel qu'il résulte des faits constatés par l'enquête, demande des remèdes sérieux.

Les uns sont d'ordre administratif : améliorer les méthodes d'enseignement, accroître la valeur pédagogique des instituteurs, rendre à la fois plus énergique et plus continue l'influence de l'inspection, éveiller l'émulation des élèves et des maîtres, etc.

Les autres sont d'ordre financier : construire des écoles où il en manque ; améliorer les écoles anciennes, pour les bâtiments, le mobilier scolaire et la bibliothèque ; car, dans l'école comme à l'usine, l'appropriation des locaux et l'excellence des instruments de travail ont une importance considérable ; continuer à accroître le bien-être des instituteurs, pour relever leur situation et leur dignité, ce qui donnerait le droit de leur demander de nouveaux efforts.

Enfin, il est un remède particulier que beaucoup de personnes réclament, que beaucoup de pays pratiquent et qu'il faut examiner : il consiste à imposer à l'enseignement primaire le caractère obligatoire, non seulement pour l'entrée à l'école, mais pour la durée de la fréquentation.

VII

DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE OBLIGATOIRE.—HISTORIQUE.

Le système de l'obligation est ancien dans notre pays et de noble origine.

Aux états d'Orléans, en 1650, l'article 12 du second cahier de la noblesse portait : " Levée d'une contribution sur les bénéfices ecclésiastiques pour raisonnablement stipendier des pédagogues et gens lettrés, en toutes villes et villages, pour l'instruction de la pauvre jeunesse du plat pays, et soient tenus les pères et mères, à peine d'amende, à envoyer lesdits enfants à l'école, et à ce faire soient contraints par les seigneurs ou les juges ordinaires."

En 1571, les états généraux de Navarre, sur la proposition de la reine Jeanne d'Albret, rendirent la première instruction obligatoire.

Les rois Louis XIV et Louis XV, déterminés, il est vrai, par un intérêt particulier, établirent, dans les déclarations des 15 avril 1695, 13 décembre 1698 et 14 mai 1724, que les hauts justiciers seraient tenus de dresser, chaque mois, l'état des enfants qui ne suivraient pas les écoles, et que les procureurs généraux devraient statuer à cet égard.

La Convention ne fit donc que reprendre à un point de vue général et patriotique les prescriptions intéressées du gouvernement royal, lorsqu'elle décida, le 25 décembre 1793, que tous les enfants, dans l'étendue de la République, seraient contraints de fréquenter les écoles.

Cette prescription, comme tant d'autres de la même époque, est demeurée lettre morte ; mais, pour beaucoup de personnes dont les souvenirs ne remontent pas au delà de cette date, le système de l'enseignement obligatoire, à raison de son origine supposée, est resté entaché de suspicion.

Cependant, nous le trouvons établi partout autour de nous dans les États monarchiques comme dans les sociétés républicaines.

Frédéric II le prescrivit pour la Prusse en 1763 : " Nous voulons que tous nos sujets, parents, tuteurs, maîtres, envoient à l'école les enfants dont ils sont responsables, garçons et filles, depuis leur cinquième année, et les y maintiennent régulièrement jusqu'à l'âge de treize ou quatorze ans."

Cet ordre royal est renouvelé dans le Code de 1794 et dans la loi de 1810 avec une pénalité sévère : l'avertissement, l'amende, la prison même contre les parents, tuteurs ou maîtres.

D'après le règlement de la province de Silésie, l'âge scolaire s'étend de cinq à quatorze ans, avec les mêmes prescriptions. Du reste, le principe de l'instruction obligatoire est si rigoureusement appliqué en Prusse que le devoir d'aller à l'école correspond au devoir du service militaire (*Schulpflichtigkeit et Dienstpflichtigkeit*). Il résulte de la statistique officielle de 1864 que sur 3,090,294 enfants en âge de suivre les écoles primaires, 130,437 seulement n'y sont pas venus, et que, de ce nombre restreint qui répond à notre chiffre de 884,887, il faut déduire tous ceux qui ont reçu l'instruction dans les écoles secondaires ou à domicile, et ceux pour lesquels il y a eu impossibilité physique ou morale de se rendre à l'école. Aussi, dans l'armée prussienne, sur 100 jeunes soldats, 3 seulement, en moyenne, sont complètement illettrés. Un officier, chargé de l'instruction militaire de la Landwehr, à Potsdam, n'a reçu en douze années que trois jeunes soldats ne sachant ni lire ni écrire. Le fait parut assez étrange pour qu'on ordonnât une enquête ; il fut reconnu que c'étaient trois fils de bateliers qui, nés sur le fleuve, avaient passé leur jeunesse à en descendre et remonter le cours, sans s'arrêter nulle part.

Pour le reste de l'Allemagne, de nombreux témoignages établissent que le système de l'obligation a été si parfaitement accepté des populations, que l'habitude d'envoyer les enfants à l'école est entrée complètement dans les usages du pays. Ce fait est attesté notamment par un Anglais, M. Pattison, qui fut chargé en 1860 d'une enquête officielle, et, cette année même, par M. le général Morin, qui vient d'accomplir, au nom de M. le Ministre du commerce, une importante mission en Allemagne, ainsi que par M. Beaudouin-Bugnet, que le Ministre de l'instruction publique avait chargé de visiter les écoles de Belgique, de Suisse et d'Allemagne.

Les règles suivantes sont appliquées :

**Autriche.**—Depuis 1774, l'instruction est obligatoire, sous peine d'amende, dans tout l'empire, mais cette règle n'est réellement observée que dans les provinces allemandes. L'amende peut être convertie en prestations. Un certificat d'instruction religieuse est nécessaire pour entrer en apprentissage et pour se marier, l'ordonnance du 16 mai 1807 ayant donné au curé, dans chaque paroisse, les pouvoirs les plus étendus pour la direction de l'enseignement et l'application du système obligatoire.

**Bavière.**—La *schulzwang* existe en Bavière comme en Prusse, depuis la seconde moitié du dernier siècle, et les contrevenants encourent la prison ; mais il n'arrive à personne de se mettre en état d'y être conduit. Tout sujet bavarois accepte l'obligation.

**Bade.**—L'obligation a pour sanction l'amende et, en cas de récidive, la prison. Tous les enfants reçoivent l'instruction (1). En vertu d'une loi votée l'an dernier par les deux Chambres, à l'unanimité moins deux voix, l'école, administrée par une commission qu'étaient les pères de famille, a ses ressources propres, et ne dépend ni de l'Église ni de l'État.

**Wurtemberg.**—L'instruction est obligatoire sous peine d'amende et de prison jusqu'à quinze ans accomplis, et toute localité composée de trente feux doit avoir une école (2).

(1) En 1861, un Français de Strasbourg vient classer dans le pays du Bade. Il veut prendre des enfants pour lui servir de traqueurs, et offre pour chacun un florin. Les parents refusent, parce que c'était jour d'école.

(2) " La diffusion générale et la perfection de l'instruction primaire en Wurtemberg sont sans contredit le fait le plus remarquable et celui qui frappe le plus un étranger. Il n'est pas un paysan, pas une fille de basse-cour ou d'amburge qui ne sache parfaitement lire, écrire et calculer. . . . L'éducation, d'ailleurs, paraît être aussi parfaite que l'instruction primaire. Nulle part les classes laborieuses ne sont plus respectueuses, plus serviables et plus empressées. . . . On assure, en outre, que la moralité est beaucoup plus sévère que dans plusieurs autres parties de l'Allemagne. Enfin, la

(2) On prétend que depuis vingt-cinq ans, c'est-à-dire depuis que l'enseignement a été répandu par tout le pays, les états de statistique ont donné 30 pour 100 de condamnations en moins. (Lettre du 27 octobre 1862, adressée à S. Exc. M. le Ministre des affaires étrangères par le vice-consul de France à Kiel.)

**Saxe royale.**—L'obligation existe de six à quatorze ans, sous peine d'amende et de prison. Aujourd'hui on ne trouverait pas dans tout le royaume un seul enfant n'ayant jamais fréquenté l'école. Voici ce que contient à cet égard une note récente émanée de la légation de France à Dresde : " Dans les premières années de l'application de la loi du 6 juin 1835, les autorités avaient à combattre la négligence que mettaient les parents à se soumettre au régime forcé des écoles. Mais bientôt le bienfait d'une fréquentation générale et rigoureuse des écoles et ses salutaires résultats convainquirent même les récalcitrants. La génération actuelle des parents, élevée déjà sous la nouvelle loi, ne songe pas à dérober les enfants à son application bienfaisante. C'est ainsi que la mise à exécution des dispositions pénales a pour ainsi dire cessé."—Le ministre de S. M. le roi de Saxe, à Paris, confirme ces renseignements et ajoute : " Il a suffi de deux générations scolaires pour opérer cette révolution, car c'est à partir de 1818 que les plus grands efforts ont été faits."

**Duché de Nassau.**—L'instruction, depuis 1817, est obligatoire sous peine d'amende, mais gratuite, excepté pour les fournitures d'école, et on estime qu'il n'y a pas un seul individu, entièrement illettré dans le duché.

**Grand-Duché de Hesse.**—Pour chaque jour d'absence, les parents sont passibles d'une petite amende. A défaut de paiement, le total de ces amendes se convertit en journées de travail au profit de la commune. A très-peu d'exceptions près, tous les enfants vont à l'école, " et on compte à peine par an une absence volontaire pour chaque enfant."

**Hesse-Electorale.**—L'instruction est obligatoire de six à quatorze ans.

**Grand-Duché de Mecklembourg.**—Même règle. D'après un rapport tout récent, il ne s'est présenté, dans les derniers temps, aucun cas où un écolier ait cherché à se soustraire à la loi.

**Grand-Duché d'Oldenbourg.**—Même législation et mêmes résultats.

**Hanovre.**—L'instruction est obligatoire, à partir de l'âge de six ans. On compte 1 écolier sur 7 habitants.

**Grand-Duché de Saxe-Cobourg-Gotha.**—On y trouve l'obligation, comme dans toutes les Saxons, et elle y date de deux cents ans.

**Saxe-Meiningen.**—L'enseignement est obligatoire de cinq à quatorze ans, jusqu'à la confirmation, sous peine d'amende et même de prison. Les cas de résistance sont rares, et beaucoup d'écoles n'en voient jamais.

**Grand-Duché de Weimar-Eisenach.**—Aucun enfant ne reste privé d'instruction ; l'obligation existe sous peine d'amende et de prison ; mais depuis quarante ans, aucun enfant ne s'est soustrait entièrement au devoir de la fréquentation.

**Duché d'Oldenbourg (depuis 1807), duché de Brunswick.**—Il en est de même dans ces deux duchés, avec de très-rare exemples de l'application de la pénalité.

En résumé, pour l'Allemagne, on peut dire que l'instruction obligatoire est réglé par les principes suivants :

Listes d'enfants dressées par ceux qui tiennent les registres de l'état civil, et remises à l'instituteur pour qu'il constate les absences ;

Registres d'absence tenus avec un soin scrupuleux par l'insti-

piété chez les Wurtembergeois est douce, tolérante, mais sincère et générale. . . . Pour arriver à ce résultat, le gouvernement a dû employer autant d'énergie que de générosité. . . . On prétend que chaque instituteur n'a pas un traitement moindre de 500 florins (1075 fr.), ce qui permet de les choisir et de les maintenir au nombre des citoyens les plus éclairés et les plus recommandables.

" D'un autre côté, l'instruction est obligatoire jusqu'à 14 ans. Une commission de notables surveille rigoureusement chaque école ; au premier et au second manquement d'un enfant, lui seul est responsable et puni par l'instituteur ; mais, au troisième, ce sont les parents qui répondent de l'inexactitude de leurs enfants. Lors de la conscription, on s'assure des connaissances acquises par chaque conscrit, et les parents sont encore responsables de la même manière, lorsque leur enfant ne sait pas écrire correctement."

Extrait d'un livre intitulé de l'Agriculture allemande, ses écoles, son organisation, ses mœurs, par M. Roger, inspecteur de l'agriculture, publié en 1847, par ordre du Ministre de l'agriculture et du commerce.

tuteur, qui remet la liste des absents au président d'une commission scolaire, composée de pères de famille ;

Dispense pour les cas de mauvais temps exceptionnels ou à cause des grandes distances et de la moisson.

Pénalités :

1o. L'admonition, ou avertissement sous forme d'avis, envoyé par le président de la commission scolaire ;

2o. Citation à comparaître devant la commission scolaire, suivie d'une exhortation du président de cette commission ;

3o. Plainte adressée par la commission au magistrat, qui prononce le plus souvent une simple amende de 1 fr. 50 c., 2 ou 4 fr., laquelle est doublée en cas de récidive ; dans certains cas, il y va de la prison, jusqu'à une durée de vingt-quatre heures.

Aujourd'hui tout cela n'est plus que comminatoire et les pénalités ne s'appliquent presque jamais. Mais l'effet est produit, et le Français qui voyage en Allemagne pour y étudier les questions scolaires, qui voit cette fréquentation assidue, ces études complètes, cette prospérité sérieuse des écoles, repasse le Rhin avec le regret qu'il y ait de telles différences dans l'instruction primaire des deux pays.

Dans la Suède, la Norvège et le Danemark, les parents qui ne font pas instruire leurs enfants sont également passibles d'amende ; la confirmation est refusée à tout illettré par les ministres du culte. En 1862, sur 385,000 enfants suédois, 9,131 seulement sont restés sans instruction.

**Suisse.**—L'instruction est obligatoire en Suisse, excepté dans les cantons de Genève, Schwitz, Uri et Unterwalden.

Dans le canton de Zurich, d'après la législation de 1859, l'âge scolaire s'étend de cinq à seize ans accomplis. Non-seulement les parents et tuteurs, mais les chefs de fabrique, sont tenus, sous les mêmes peines, de mettre les enfants en état de satisfaire aux obligations de la loi ; et si le père fait donner un enseignement particulier à son fils, il n'en paye pas moins à l'école publique le prix de l'écolage. Dans le canton de Berne, les jeunes soldats doivent, comme en Allemagne, prouver qu'ils savent lire, écrire une lettre, rédiger un rapport, résoudre un problème usuel d'arithmétique ; si l'examen n'est point satisfaisant, ils sont obligés de suivre l'école de la caserne. On n'en trouve d'ordinaire que de 3 à 5 sur 100 qui soient dans ce cas. L'instruction des femmes est poussée tout aussi loin.

En Hollande, les secours publics sont retirés à toutes les familles indigentes qui négligent d'envoyer leurs enfants à l'école. Cette mesure est observée dans plusieurs villes de France ; elle l'a été, à Paris même, en vertu de règlements administratifs.

**Italie.**—L'instruction est gratuite et obligatoire, en principe du moins, dans le royaume d'Italie (loi de 1859), sous peine d'admonition, d'amende et de prison. Les illettrés sont frappés d'incapacité électorale. Les prescriptions relatives à l'obligation directe ne peuvent pas encore s'exécuter.

**Portugal.**—Les parents négligents sont passibles, depuis 1814, d'une amende et de la privation des droits politiques pour cinq ans. Mais la loi ne s'exécute encore qu'imparfaitement, les écoles étant trop peu nombreuses.

**Espagne.**—L'instruction a été déclarée obligatoire par la loi du 9 septembre 1857, sous peine de réprimande et d'amende.

**Etats-Unis d'Amérique.**—Lors de la fondation des colonies de la Nouvelle-Angleterre, l'instruction y fut rendue strictement obligatoire par des lois qui, leur but atteint, tombèrent en désuétude. " Instruisez le peuple ! dit Macaulay, tel fut le premier conseil donné par William Penn au nouvel Etat qu'il organisait. Instruisez le peuple ! fut la dernière recommandation de Washington à la république. Instruisez le peuple ! était l'incessante exhortation de Jefferson (1)." Mais l'émigration d'Europe apportant sans cesse des éléments nouveaux sur lesquels il fallut agir. Une loi de 1850 autorisa les villes et communes du Massachusetts à prendre des moyens de coercition contre les enfants qui ne suivaient pas l'école. A Boston et dans un certain nombre de villes, les règlements faits en vertu de cette loi furent rigoureusement appliqués. On a cependant senti la nécessité d'aller plus

(1) Discours prononcé en 1847, à la Chambre des communes.

loin. Une loi du 30 avril 1862 impose à toutes les communes du Massachussets le devoir de prendre des mesures contre le vagabondage et le défaut de fréquentation de l'école. Tout enfant de sept à seize ans qui contrevient aux règlements établis peut être condamné à une amende de 20 dollars que les parents ont à payer, ou être placé d'office dans un établissement d'éducation ou de correction. — Dans le Connecticut, une loi de 1858 refuse l'exercice du droit électoral à tout citoyen qui ne sait pas lire.

La Turquie et les Principautés roumaines ont proclamé l'obligation.

La France l'a établie à Tahiti, et le Ministre de la guerre la pratique dans toute l'armée française.

(A Continuer.)

## AVIS OFFICIELS.



### NOMINATIONS.

#### BUREAU DE L'ÉDUCATION.

Son Excellence, le Gouverneur Général, par minutes en Conseil, du 6 Mars courant, et du 15 Novembre 1864, a bien voulu approuver les nominations suivantes :

André Napoléon Montpetit, écuyer avocat, est nommé clerc de la correspondance française, assistant-rédacteur du *Journal de l'Instruction Publique* et Bibliothécaire.

M. Pierre Chauveau est nommé, assistant clerc des comptes et des statistiques.

#### INSPECTEURS D'ÉCOLE.

Son Excellence, le Gouverneur Général, a bien voulu, par minute en Conseil, nommer inspecteurs d'école, Bolton MacGrath, instituteur à l'Académie d'Aylmer, William Jessie Alexander, instituteur à l'Académie de Roxton, et Michael Stenson, instituteurs, écuyers.

M. MacGrath est chargé des écoles protestantes des comtés d'Ottawa et de Pontiac, en remplacement de William Hamilton, écuyer, qui a résigné.

M. Alexander est chargé, en remplacement du Dr. Bourgeois, qui a résigné, des écoles des comtés de Drummond et d'Arthabaska, moins les écoles protestantes de Chester, Tingwick, Kingsley et Durham, township d'Acton, dans le comté de Bagot, et, de plus, des écoles catholiques du comté de Shefford.

M. Stenson est chargé des écoles catholiques des comtés de Richmond, Wolf et Compton et Stanstead, et de la ville électorale de Sherbrooke.

#### EXAMINATEURS.

Il a plu à Son Excellence, le Gouverneur Général, par minute en Conseil du 14 Mars dernier, de nommer membres du Bureau des Examineurs de Montréal, les Révérends William Bennett Bond, M.A. et John Jenkins, D.D. en remplacement du Révérend William Snodgrass absent et du Rév. Dr. Flanagan, décédé.

#### COMMISSAIRES D'ÉCOLE.

Son Excellence le Gouverneur Général, a bien voulu, par minute en Conseil du 14 Mars dernier, approuver les nominations suivantes, savoir :

Comté de Champlain.—Batiscan : Flavien St. Mars.

Comté d'Outaouais.—Hartwell : Octave Lamarche.

Comté d'Outaouais.—Ste. Angélique : Amable Filiatrault.

Comté d'Iberville.—Ville d'Iberville : F. X. Mongran.

Comté de Terrebonne.—Ste. Adèle : MM. Jules Meilleur, J. B. Legault et Pierre Lacasse, fils.

Son Excellence, le Gouverneur Général, a bien voulu, par minute en Conseil du 7 courant, approuver la nomination suivante d'un Commissaire :

Comté de Laval.—Le Bas du Bord de l'Eau de St. Martin : M. Antoine Terrien.

#### SYNDICS D'ÉCOLES DISSIDENTES.

Son Excellence, le Gouverneur Général, a bien voulu, par minute en Conseil du 23 Mars courant, approuver les nominations suivantes, de Syndics d'Écoles Dissidentes :

Comté de Shefford.—Shefford : MM. Edouard Perras et Ludger Côté.

Son Excellence, le Gouverneur Général, a bien voulu, par minute en Conseil du 7 courant, approuver la nomination suivante d'un Syndic d'Écoles dissidentes :

Comté de Shefford.—Milton : M. Sewell Samuel Kent.

#### ÉLECTION DE MUNICIPALITÉ SCOLAIRE.

Il a plu à Son Excellence, le Gouverneur Général, par minute en Conseil du 4 avril courant,

Que cette portion de la Paroisse, nouvellement érigée, sous le nom de Paroisse de St. Sébastien, précédemment comprise dans la municipalité scolaire de Clarenceville, demeure annexée à la dite municipalité de Clarenceville jusqu'à 1er juillet prochain et que cette portion de la nouvelle paroisse qui appartient à la paroisse de St. George d'Henryville, demeure annexée à la dite paroisse, comme municipalité scolaire jusqu'au 1er juillet prochain et qu'à partir du premier 6e juillet prochain, la dite paroisse de St. Sébastien telle qu'érigée civilement forme une municipalité scolaire.

#### DIPLOMES OCTROYÉS PAR LES BUREAUX D'EXAMINATEURS.

##### BUREAU DES EXAMINATEURS DE TROIS-RIVIÈRES.

Académie de première classe, A. et F.—Mlle. Léonie Hébert.

Écoles Modèles de première classe, F. et A.—Melles. M. S. Elia Blanchette et Mathilde Goudreault.

Écoles Élémentaires de première classe, F.—Melles. Lumina Bussières, Eugénie Eloise Duplessis, Marie Elise Larose, M. Hedwige Pratte.

Seconde classe, F.—Melles. Lumina Constantineau, Elmire Duguay, Sophie Fafard, Rose de Lima Godin, Rosianne Grantrel et Henriette Marchand.

##### INSTITUTEUR DISPONIBLE.

M. Chs. Paradis, porteur d'un diplôme de l'École Normale Jacques-Cartier, pour école élémentaire, demande une situation.

Qu'on veuille bien s'adresser à ce bureau, ou à M. Paradis lui-même, à St. Michel Archange, comté de Napierville.

## JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

MONTREAL, (BAS-CANADA,) MARS ET AVRIL, 1865.

### L'Instruction publique en France.

Nous commençons aujourd'hui la reproduction du rapport de M. Duruy sur l'état de l'instruction publique en France dans l'année 1863. Ce document, publié récemment à Paris, a causé une vive sensation et soulevé de nombreuses et formidables objections. M. Duruy s'appuie sur une étude comparée des progrès de l'instruction primaire en France et dans les pays étrangers, pour demander que cette instruction soit rendue gratuite et obligatoire. Nous pensons que nos lecteurs en verront point, sans intérêt, ce rapport laborieusement préparé et qui expose tout le système de législation et d'administration de la France et de plusieurs autres pays, en ce qui concerne l'instruction publique. Comme contre-partie et pour donner une idée des objections que l'on fait au projet de M. Duruy, nous reproduisons l'article suivant du *Journal des Villes et des Campagnes* :

"Le *Moniteur* d'hier, a publié, dans sa partie officielle, un rapport de M. le ministre de l'instruction publique, à l'empereur, sur l'enseignement primaire. Nous reproduisons les parties les plus importantes de ce long document qui n'occupe pas moins de dix-huit colonnes, et qui a pour but d'établir, par tous les arguments possibles, le principe et la nécessité de l'instruction publique gratuite et obligatoire.

"Aujourd'hui le *Moniteur* semble revenir sur ses pas. Il annonce que "ce rapport n'a été livré à la publicité que comme expression de l'opinion personnelle du ministre et à raison de l'importance des renseignements qu'il contient," et que le conseil privé a décidé le renvoi à l'examen du conseil d'Etat d'un projet de loi reposant sur de tous autres principes dont il donne le résumé qu'on lira plus loin.

"Nous ne rechercherons pas le motif de ces hésitations au moins apparentes, et nous laisserons à l'*Indépendance belge* toute la responsabilité des renseignements suivants qu'elle publie :

"La situation est plus engagée encore que je ne le supposais entre le corps législatif et le gouvernement, à l'occasion du projet de loi qui

rend l'instruction primaire obligatoire, et qui fait un droit de la gratuité d'enseignement, jusqu'à présent réservée comme faveur à des familles pauvres. Ainsi, on m'assure que deux membres de la commission se seraient transportés auprès du ministre pour lui annoncer qu'ils étaient décidés, d'accord avec l'unanimité de leurs collègues, à introduire dans le projet d'adresse une phrase contraire à l'instruction obligatoire. Ces deux honorables députés n'auraient donc pas dissimulé à M. Duruy que c'était au gouvernement à aviser, avant de s'engager dans un antagonisme plus que probable avec la majorité du corps législatif. Si la démarche a été réellement faite comme on l'affirme, je doute qu'elle ait pu produire le moindre effet sur le ministre de l'instruction publique, et je crois être d'autant plus autorisé à le supposer que, d'après des renseignements que je crois très-sérieux, ce ne serait pas le ministre qui aurait demandé à l'empereur l'application de ce grand principe, mais bien le souverain qui aurait donné au ministre l'idée de la proposer.

On parle d'une démarche analogue de la part du sénat. Quoiqu'il en soit de tous ces bruits, il reste toujours ce fait si grave qu'un ministre de l'instruction publique a réclamé avec la plus vive instance l'instruction publique gratuite et obligatoire dans un rapport inséré au *Moniteur*.

Ce rapport, qui consacre deux longues colonnes à répondre aux objections contre l'obligation, ne dit pas un seul mot de l'objection capitale qui se présente la première à tous les esprits, celle du principe même de la liberté d'enseignement qu'aucunement complètement cette instruction gratuite et obligatoire donnée par l'Etat.

Il semble impliquer cette pensée que l'Etat doit désormais se substituer à "l'Eglise qui, longtemps dépositaire de toute science, distribuait le pain de l'esprit, comme celui de l'âme, gratuitement." Oui, l'Eglise de tout temps distribue gratuitement le pain de l'âme avec celui de l'intelligence. Mais, comme nous le démontrerons tout à l'heure, l'Etat, lui, ne peut rien donner gratuitement : le pain de l'âme il ne l'a pas, et celui de l'esprit n'est plus qu'un aliment funeste, un poison, dès qu'on le sépare du précédent. Dans tous les cas, l'Eglise, désarmée de tout moyen coercitif, n'a jamais songé à faire une obligation que de la morale et de la vertu, et non de la lecture et de l'écriture. Or, c'est l'inverse qu'on voudrait imposer aujourd'hui.

Ce rapport conclut, du reste, par la plus palpable des contradictions. "L'instruction populaire, dit-il, est un grand service public. Ce service doit, comme tous ceux qui profitent à la communauté, être payé par la communauté tout entière." Voilà l'enseignement donné et payé exclusivement par l'Etat. Trois lignes plus bas, il ajoute : "Mais Votre Majesté tient à cet autre grand principe de faire l'éducation du pays par le pays lui-même." Voilà l'enseignement rentrant dans le domaine privé de la liberté, comme en Belgique, en Angleterre, aux Etats-Unis.

Lequel de ces deux principes M. le ministre adopte-t-il ? Celui de la Convention, proclamé le 25 décembre 1793. Il sacrifie le "grand principe de l'éducation du pays par le pays lui-même" ou par la liberté, et conclut pour la gratuité et pour l'obligation, deux mots aussi vagues que faux.

En effet qu'est-ce que cette prétendue gratuité ? Elle consiste à payer la rétribution scolaire sous forme d'impôt à l'Etat, au lieu de la payer directement à l'instituteur. Voilà tout.

Quand autrefois l'Eglise prenait sur ses propres biens pour ouvrir, entretenir et défrayer les écoles et les universités, elle faisait réellement de la gratuité. C'est ce qui a lieu encore aujourd'hui pour les corps religieux enseignants ou pour les particuliers qui, sans rien demander à personne, prélèvent sur leur propre fortune afin de subvenir aux frais d'un enseignement. Mais l'Etat ne fait rien de semblable ; ne possédant rien par lui-même, il se borne à être le comptable qui paye l'instituteur avec l'argent des contribuables, et qui de plus se fait payer lui-même. De sorte que l'enseignement dit *gratuit* n'est au fond et en réalité qu'un enseignement *payé*, et même *payé* un peu plus cher que s'il n'était pas gratuit.

Ne soyons donc pas dupes des mots.

Quant à l'obligation, nous avons traité ce point dans notre avant-dernier numéro, en replaçant la question de l'enseignement sur son unique et véritable terrain. Nous avons montré qu'il n'y a d'obligatoire pour l'individu et pour la société que cette grande loi morale, aujourd'hui si oubliée, si méconnue partout, dans les écrits comme dans les actes, dans l'école comme dans le monde, dans la vie publique comme dans la vie privée, dans les arts comme dans les sciences. Nous avons dit :

"Posez avant tout la question de morale obligatoire : voilà le but. La question de lecture et d'écriture, de moyens techniques d'instruction, se résoudra ensuite facilement d'elle-même.

"L'éducation morale, le "pain de l'âme," voilà ce qui manque surtout à la société actuelle, voilà ce qui est urgent, ce qu'il importe de lui donner au plus vite. Que faites-vous, que proposez-vous dans ce but ? Rien de réellement sérieux et efficace.

"Aujourd'hui, nous irons plus loin. Nous dirons que l'intelligence réelle de l'homme est en raison de son éducation morale bien plus que des méthodes acquises de lecture, d'écriture et de calcul ; que le développement intellectuel mis au service de la cupidité, de l'égoïsme, de l'erreur et de toutes les mauvaises passions, est aussi préjudiciable, et bien plus encore, que le poignard ou le poison mis aux mains de l'empoisonneur ou de l'assassin ; que l'instruction est une arme dont on blesse les autres en se blessant soi-même, tant qu'elle n'a pas pour principe, pour règle et pour but la direction morale qui seule la sanctifie toujours plus, à mesure qu'elle grandit davantage.

"Voilà les principes élémentaires de bon sens, d'expérience pratique, de raison et de sagesse qui devraient constituer les premières bases de toute proposition relative à l'enseignement populaire. Or, nous le disons avec le plus profond regret, nous n'avons rien vu de semblable dans le rapport de M. Duruy."

L'opposition qui s'est manifestée, non-seulement dans la section du journalisme à laquelle appartient le journal que nous venons de citer, mais dans quelques autres quartiers, fait que l'empereur hésite à exécuter immédiatement toutes les recommandations de son ministre. Les mesures annoncées dans l'article suivant du *Moniteur*, sont une sorte de compromis entre les demandes énergiquement formulées par le ministre et les répugnances que l'opinion publique paraît éprouver pour ces innovations :

"Les questions importantes soulevées par le rapport de M. le ministre de l'instruction publique sur l'enseignement primaire ont été discutées pendant plusieurs séances par les ministres et les membres du conseil privé réunis sous la présidence de l'empereur.

"A la suite de ces délibérations, Sa Majesté a décidé le renvoi à l'examen du conseil d'Etat d'un projet de loi qui se résume dans les propositions suivantes :

"10. Les instituteurs primaires libres ne seront pas assujettis à l'obtention préalable d'un brevet de capacité.

"20. Les communes dont la population est supérieure à 500 âmes seront tenues d'avoir une école publique de filles.

"30. Des primes d'assiduité pourront être accordées aux enfants qui suivront régulièrement l'école publique, depuis l'âge de 7 ans jusqu'à celui de 13 ans.

"40. Le minimum du traitement annuel des institutrices publiques sera fixé à 500 fr.

"50. Le traitement des instituteurs et institutrices adjoints sera amélioré et leur nomination confiée au préfet.

"60. L'exercice du droit conféré aux communes par les lois antérieures, d'établir des écoles entièrement gratuites sera rendu plus efficace. Chaque commune sera autorisée à affecter, en sus de ses ressources actuelles, 2 centimes spéciaux sur les quatre contributions directes pour l'établissement de cette gratuité.

"En cas d'insuffisance, la commune pourra recevoir une subvention du département, et le complément de la dépense sera supporté par l'Etat. Le traitement de l'instituteur primaire de l'école gratuite ne pourra être inférieur aux émoluments qui résulteraient pour lui de la rétribution scolaire et du traitement fixe.

"Ce projet de loi ne repose pas sur les principes développés par M. le ministre de l'instruction publique ; mais son rapport a été livré à la publicité comme expression de son opinion personnelle et à raison de l'importance des renseignements qu'il contient."

### Petite Revue Mensuelle.

Les événements les plus graves se sont précipités depuis notre dernière causerie, et ils ont entré eux et avec notre destinée des rapports tellement frappants, qu'ils nous font presque toucher à une de ces crises solennelles où se décide l'avenir des nations.

L'approbation donnée par nos deux chambres, au projet de confédération, l'élection d'une assemblée anti-fédérale au Nouveau-Brunswick, l'ajournement de la question à la Nouvelle-Ecosse, les hésitations des deux autres provinces, les discussions importantes du parlement impérial sur la possibilité de défendre le Canada, dans le cas d'une guerre avec les Etats-Unis, la décision du juge Smith, qui a reconnu les maraudeurs du Sud, comme belligérants, et a refusé leur extradition, la chute de Richmond et la perte d'une grande et en toute probabilité d'une dernière et décisive bataille par les armées du Sud, enfin la subite prorogation de nos chambres et le prochain départ de quatre de nos ministres pour Londres, tels sont les principaux faits qui ont depuis quelques temps jeté parmi nous la plus vive anxiété.

Les débats sur la confédération, dans l'assemblée législative surtout, ont été plus longs encore et plus animés qu'on ne s'y attendait. Comme le parlement a décidé que tous les discours seraient imprimés dans les deux langues aux frais de l'Etat, les députés franco-canadiens, qui très-souvent ne s'exprimaient en anglais, que parce que les journaux anglais rapportent

les débats avec beaucoup plus de soin et plus au long, que les journaux français, ont tous parlé français.

Parmi les discours qu'ils ont prononcés, nous remarquons ceux de MM. Cartier, Langevin, Cauchon et de Lothbinière-Harwood, en faveur de la confédération et ceux de MM. Dorion et Joly, député de Lothbinière, contre le projet. A la fin du discours de M. Harwood, M. Cartier complimenta l'orateur, et lui assura que son neveu, M. de Lothbinière, dont le portrait figure dans la salle des séances n'aurait pas désavoué son éloquence. C'est en effet une assez remarquable coïncidence que les deux petits fils du second président de l'ancienne chambre des communes du Bas-Canada, M. Harwood et M. Joly, aient été dans cette circonstance solennelle au premier rang parmi les orateurs des deux côtés de la question.

La mesure fut emportée dans le Conseil Législatif par une division de 45, contre 15, et dans l'Assemblée par 91, contre 33. Le vote du Bas-Canada, dans l'Assemblée se divisa comme suit: pour la mesure 37, contre 25, le vote des députés catholiques 28, pour et 24, contre; et celui des députés franco-canadiens 27, pour et 22, contre. Les derniers chiffres ne donnent cependant point l'exacte mesure des choses, car plusieurs comtés dont la population est française et catholique sont représentés par des députés anglais et protestants.

Les débats dans l'Assemblée législative ont duré sept semaines et ont été abrégés par le vote sur la question préalable posée par le gouvernement lors de la nouvelle élection du Nouveau-Brunswick. Le gouvernement annonça par l'organe de M. McDonald, que les ministres allaient demander un vote de crédit, pour faire face aux dépenses du service civil et à celles qui pouvaient exiger la défense du pays, et proroger les chambres jusqu'au milieu de l'été; il ajouta que plusieurs membres du cabinet partiraient immédiatement pour Londres afin de conférer avec le gouvernement impérial sur les graves circonstances dans lesquelles se trouve la colonie.

Le parlement a voté à une très grande majorité les crédits demandés, lesquels comprennent une somme de deux millions de piastres pour les dépenses militaires. Dans les débats, l'hon. M. Galt ministre des finances, dans l'Assemblée Législative et l'hon. M. Ross dans la Chambre haute ont insisté avec énergie sur la nécessité d'une entente définitive avec le gouvernement métropolitain; ils ont déclaré que la province était prête à faire sa part; mais qu'il fallait que le gouvernement métropolitain n'eût aucune illusion sur ce que cette part pouvait être; que les ressources du pays avaient des bornes et que celles de l'Empire n'en avaient guère, enfin que le langage tenu par une certaine partie de la presse en Angleterre était de nature à décourager les colons et à leur faire croire qu'ils feraient en vain les sacrifices que l'on exigeait d'eux.

Tandis que ces choses se passaient dans notre pays, des débats importants dans le Parlement impérial attirèrent l'attention de l'Europe sur notre coin du monde. Lord Palmerston, M. Cardwell le ministre des colonies, et plus encore M. Disraeli et d'autres membres de l'opposition proclamaient l'impossibilité de nous abandonner tant que nous voudrions contribuer dans la mesure de nos forces à notre défense, et ils démontraient toute la honte d'une politique semblable à celle que M. Bright voudrait inaugurer à l'égard des colonies. M. Bright, lui-même et M. Lowe l'un des propriétaires du *Times* ont été presque les seuls à se prononcer pour le parti économique et peu magnifique de l'abandon graduel des colonies sous le prétexte que cela gêne en temps de guerre et ne donne pas beaucoup de profit en temps de paix. A la suite de ces débats les journaux et les revues périodiques de France ont beaucoup parlé de nous et de notre avenir. On a remarqué surtout, dans le *Correspondant*, un article de M. Ramenau sur la confédération. Le même écrivain avait déjà fait son entrée dans cette célèbre revue par un article récent sur les progrès du catholicisme aux Etats-Unis.

Quelques jours s'étaient à peine écoulés depuis la prorogation du parlement, lorsque le juge Smith, devant qui les maraudeurs du sud avaient été traduits, a terminé l'audition de cette cause célèbre, et prononcé son jugement. Il a déclaré que les prisonniers étaient des bellégérants et que comme tels ils ne pouvaient être livrés aux autorités américaines. Cette déclaration fut reçue par de grands applaudissements. Immédiatement l'avocat du gouvernement américain annonça qu'il continuerait la poursuite intentée pour meurtre, le jugement ne s'appliquant qu'à l'accusation résultant du pillage de la banque; et en même temps les autorités canadiennes firent arrêter, pour la troisième fois, Young et ses camarades. Cette nouvelle procédure était fondée sur une accusation d'avoir enfreint nos lois de neutralité. Les faits sur lesquelles elle s'appuie s'étant passés dans le Haut-Canada, le gouvernement américain a abandonné ses poursuites et les accusés ont été transférés à Toronto sous une forte escorte militaire. Une assez vive agitation a régné pendant quelques jours à Montréal, par suite de cette affaire; les amis des incriminés prétendant qu'on ne les envoyait au Haut-Canada que pour leur faire un troisième procès de la part des autorités américaines et obtenir enfin leur extradition des juges qui ont déjà fait livrer Burley.

On était au plus fort de toutes ces émotions quand le télégraphe annonça l'évacuation de Richmond et la grande et sanglante victoire remportée par Grant et Sheridan. Si ce n'est point la dernière c'est en toute probabilité l'avant dernière page de la guerre américaine. On discute encore à l'heure où nous écrivons l'étendue du désastre éprouvé par les confédérés et ses conséquences immédiates. Leo pourra-t-il reformer une armée capable de tenter un dernier et suprême effort, et avec quelles chances de

succès le pourra-t-il? Le président Lincoln est déjà installé, dit-on, à Richmond, car il s'était rendu auprès de ses généraux à la veille de cet événement décisif. On assure même que des négociations eurent lieu avant la bataille et que le président a repoussé des offres qui lui furent faites par les confédérés. La vérité sur ce point ne tardera pas à être connue.

La grande nouvelle de la chute de Richmond a été reçue, dans tous les Etats du Nord, avec des bruyantes démonstrations de joie dont les populations américaines si impressionnables ont déjà plusieurs fois donné le spectacle. Discours, processions aux flambeaux, sonneries des cloches à toute volée, salves d'artillerie, pétards et fusées, rien n'y a manqué depuis New-York et Boston jusqu'à Chicago. Les juges même, dans les tribunaux, ont lu les dépêches télégraphiques et les ont fait afficher séance tenante. C'est un trait de mœurs locales bon à noter que cette alliance de Thémis avec Bellone, comme on eut dit autrefois.

Telles sont les graves circonstances au milieu desquelles quatre de nos ministres, MM. Cartier, McDonald, Galt et Brown se préparent à faire le voyage de Londres. La fin de la guerre américaine a toujours été considérée comme devant être le commencement de nos propres difficultés, et M. Seward ne fait aucun mystère d'une certaine demande d'indemnité qu'il doit présenter au gouvernement anglais pour les prises faites par les corsaires équipés dans le royaume uni, et pour divers autres articles *trop longs à détailler* comme on dit en style d'annonces. Il est donc plus temps que jamais de s'assurer de l'exacte valeur que le peuple et le gouvernement anglais attribuent à leurs colonies et de juger par des faits et des chiffres de la vérité ou de l'imité des déclamations de l'école de Manchester.

Le dénuement des colonies, était également à la mode en France, à l'époque qui précéda la conquête et nos lecteurs pourront en juger par l'esquisse de réception, qui fut faite par M. Berryer aux envoyés de M. de Vaudreuil et de M. de Montcalm.

"Vaudreuil et Montcalm, dit M. Dussieux (1) écrivirent aux ministres pour leur demander des secours et leur faire connaître la situation de la colonie qui allait périr par la famine et la guerre si on ne lui envoyait des vivres et des soldats. En même temps MM. de Bougainville et de Dorcil s'embarquèrent pour la France afin d'appuyer les demandes de leurs chefs.

Pendant son séjour à Versailles, M. de Bougainville fut reçu le 8 avril par Sa Majesté et eut l'honneur de lui présenter la carte du Canada et les plans des forts de ce pays, qui avaient été levés par un habile officier du régiment de la Loire, M. de Crèvecoeur. Le roi donna la croix de Saint Louis au premier aide de camp de M. de Montcalm. Avant cette présentation, M. de Bougainville avait remis au ministre quatre mémoires fort importants, qui exposaient la situation de la colonie, ses ressources et ses besoins. Le ministre de la marine, l'inépète Berryer, reçut fort mal M. de Bougainville et lui dit: "Eh Monsieur, quand le feu est à la maison on ne s'occupe pas des écuries."—"On ne dira pas du moins, Monsieur, que vous parlez comme un cheval," répliqua Bougainville."

Du reste les probabilités d'une guerre avec les Etats-Unis sont loin d'être aussi grandes qu'on le dit. Il est à espérer que les hommes sensés dans la république voisine aimeront à la laisser respirer un peu avant de l'engager dans une lutte qui selon l'expression du *Courrier des Etats-Unis* mettrait les cinq parties du monde en feu et porterait les horreurs de la guerre jusqu'au centre de l'Asie.

Pareille chose serait d'autant plus désolante que l'humanité a mieux à faire que de s'entre-détruire, et que les entreprises les plus dignes du génie de l'homme se trouveraient paralysées par cette guerre folle et impie.

Le passage suivant de la chronique de *l'Écho du Cabinet de Lecture* présente un habile tableau des progrès étonnants que notre époque verrait s'accomplir si les hommes voulaient se laisser guider par leur véritables intérêts plutôt que par leur ambition, leurs haines et leurs rancunes:

"Nous ne terminerons pas cette *Chronique* sans dire quelques mots de la conférence que M. de Lesseps a faite récemment à Lyon, où cet infatigable promoteur du percement de l'isthme de Suez a rencontré le plus chaleureux accueil. M. de Lesseps a retracé le tableau des difficultés de toute sorte qu'il a eu à surmonter pour amener son œuvre au point où elle en est maintenant. Il a, en outre, annoncé qu'un contrat, passé avec les principaux entrepreneurs des travaux, stipule que l'ouverture du canal à la grande navigation aura lieu le 1er. Juillet 1868, sous peine de 500,000 fr. de dommages-intérêts. Dès à présent, la communication entre les deux mers est ouverte au moyen du canal maritime jusqu'à Ismailia, près du lac Timsah, et de ce point jusqu'à Suez par le canal d'eau douce. Trois ans et demi sont encore nécessaires pour achever le canal maritime et lui donner partout une largeur de 60 mètres plus de 180 pieds français et une profondeur capable d'en permettre l'accès aux grands paquebots.

"Sur tous les points où les travaux sont en activité, des villes se forment rapidement. L'isthme se peuple et l'eau du Nil fertilise les terrains. La ville de Suez, qui depuis un temps immémorial, souffrait d'une disette absolue d'eau potable, a vu sa population tripler en quatorze mois. On y comptait 4,000 âmes à la fin de 1863; aujourd'hui le chiffre de la population de Suez s'élève déjà à 12,000 habitants.

"C'est avec des espérances pareilles que nous saluons les progrès de la science moderne, qui tendent à supprimer les distances et à rapprocher les peuples. Nous croyons que ces inventions nouvelles auront pour résultat

(1) Le Canada sous la domination française par L. Dussieux, professeur d'histoire à l'école de St. Cyr, Paris 1855.

définir d'amener cette grande unité dans la foi qui rassemblera tous les hommes en un même troupeau sous un même pasteur. On pourra dire alors avec vérité que les montagnes sont abaissées et les vallées comblées. Ainsi, entre la France et l'Italie, la nature avait élevé un de ses plus audacieux remparts. Pour passer d'un pays dans l'autre, il faut gravir des sommets couverts de neige, faire des ascensions lentes et périlleuses. Le dévouement catholique a même établi au milieu de cet hiver perpétuel, sur ces hauteurs semées de précipices et fécondes en avalanches meurtrières, une de ses œuvres les plus admirables, les plus utiles, le couvent de St. Bernard. Aujourd'hui la science a entrepris de frayer un chemin à la locomotive à travers ce gigantesque obstacle. Nous avons parlé plus d'une fois des travaux de percement du mont Cenis qui, une fois arrivés à leur terme, auront réalisé un véritable prodige. Depuis le 1er février de cette année, ces travaux se poursuivent très-rapidement. M. de Rothschild a envoyé, dit-on, dix millions de francs au directeur pour les activer, et l'on a trouvé du côté de Modène une pierre moins dure qui permet de percer 250 mètres par mois, plus de 750 pieds français. Si des obstacles imprévus ne viennent pas à se produire, on peut calculer que les travaux qu'il reste encore à faire et qui montent à 800 mètres, seront achevés dans moins de trois ans. Le percement du mont Cenis et celui de l'isthme de Suez, bien que cette dernière entreprise doive être suivie d'effets plus étendus et d'un changement plus important dans les relations des peuples, seront deux œuvres capitales de notre temps.

« Un autre projet grandiose, c'est celui dont il est question en ce moment à Londres, et qui consisterait à établir une voie ferrée non interrompue de Calais à Calcutta. Imaginez-vous ce long ruban de fer qui traverserait la France jusqu'à Strasbourg, Bade, la Bavière, l'Autriche, la Turquie d'Europe et la Turquie d'Asie, et descendrait la vallée de l'Euphrate jusqu'au golfe Persique, d'où il rejoindrait à travers la Perse le réseau des chemins de fer indiens? Le trajet des voyageurs et des marchandises pourrait ainsi s'effectuer, sans transbordement, en quinze jours.

« Une partie du trajet, se ferait sur des lignes déjà construites. Il y aurait à raccorder, par une ligne nouvelle les deux tronçons extrêmes qui fonctionnent en ce moment, l'un dans l'Inde et l'autre en Europe. Cette ligne nouvelle passant par Constantinople et allant aboutir au delà du territoire persan, recevrait le nom de *Chemin de fer Européo-Asiatique*. Il faudrait toutefois pour l'exécution de ce projet, jeter un pont sur le Bosphore, reliant la côte d'Europe à la côte d'Asie. Ce pont se rattacherait par ses extrémités à deux promontoires élevés qui, à un certain endroit, s'avancent l'un vers l'autre et forment un étroit goulot au milieu duquel les eaux de la mer Noire se précipitent en bouillonnant. « La traversée de ce gouffre en chemin de fer, à deux ou trois cents pieds au-dessus des courbes de vaisseaux qui sillonnent jour et nuit le détroit, serait, dit un journal, extrêmement étonnante et pittoresque. » Pittoresque, je n'en disconviens pas; étonnante, je le crois bien! trop étonnante même probablement pour bien des voyageurs ou du moins des voyageuses. Quoi qu'il en soit, les ingénieurs, ces zouaves de l'industrie moderne, sont capables de réaliser ce rêve et de jeter dans les airs ce pont du Bosphore qui formera une galerie si commode pour contempler de haut une des plus belles scènes du globe.

« Une chose, par exemple, qu'il n'est plus possible de nier, parce qu'elle est faite, c'est la communication télégraphique entre l'Inde et l'Europe par Constantinople. Cette merveille s'est réalisée pour la première fois, il y a peu de jours. Une dépêche datée de Kurrachi, le 28 février à 5 heures 18 minutes du soir, a été reçue à Londres le lendemain matin 1er mars à 8 heures 15 minutes. Kurrachi est un port de l'Inde anglaise sur la mer d'Oman. Au point de vue pratique, l'Inde se trouve donc dès à présent à quinze heures de Londres par voie télégraphique. Quelle surprise, quelle stupeur, quelle émotion universelle, un pareil événement eût causées il y a moins de cinquante ans! Maintenant on est habitué à tout, on s'attend à toutes les choses réputées impossibles, et rien n'étonne plus. »

Il y aurait dans ces grandes entreprises et ces vastes projets presque de quoi justifier les partisans de la paix à tout prix; si la paix à tout prix n'était point, le plus souvent, le meilleur moyen d'amener la guerre, et de la rendre à la fois plus longue, plus sanglante et plus onéreuse. Ainsi, pour notre part, nous ne faisons aucun doute des sacrifices que s'imposeraient en fin de compte, le peuple anglais, pour ne pas subir l'humiliation de perdre ses colonies; mais tous ces sacrifices et ceux relativement plus pénibles et plus désastreux qu'auraient à s'imposer les colons eux-mêmes, pourraient être évités par une attitude ferme et une confiance mutuelle. La France a pu se relever du démembrement de son empire colonial au dix-huitième siècle: parcequ'elle est avant tout, une puissance européenne et continentale. Non-seulement tout le prestige, mais encore toute la puissance réelle de la Grande-Bretagne est, au contraire, dans sa devise: « *Ships, Colonies and Commerce.* » Le milieu de cette devise enlevé, il serait difficile de dire ce qui resterait.

Tandis qu'aujourd'hui l'on se demande, en Angleterre à quoi servent les colonies, on parait en France regretter plus que jamais celles qu'on a perdues et l'on s'occupe activement à développer celles que l'on possède et à en acquérir de nouvelles. L'extrême Orient, la Cochinchine et les îles du Pacifique, sont témoins de ces lourds efforts sans compter les projets que l'on forme sur la Sonora et sur l'île de Madagascar. L'Empereur semble chercher à donner cette noble et légitime issue à l'activité et aux aspirations qui tourmentent la nation et qui n'ont été depuis un siècle contentées

que par des guerres ou des révolutions, toutes plus stériles en résultats les unes que les autres.

Napoléon III vient de créer en France et en Europe une très grande sensation par la publication du premier volume de sa *Vie de César* que nous avons annoncée dans notre dernier bulletin bibliographique. Ce n'est pas seulement le fait, rare à notre époque, d'un souverain se faisant auteur, mais c'est surtout le parallélisme bien accueilli entre le *Césarisme* et l'Idée napoléonienne qui a fixé l'attention de l'Europe. La critique a pris sa revanche des entraves auxquelles la polémique politique est astreinte et en France comme d'un bout à l'autre du monde chacun a dit son mot sur le nouveau et magnifique volume. Parmi les réclamations les plus excentriques qu'il a soulevées se trouve celle d'un Juif, M. Crémieux, ancien membre du gouvernement provisoire. Profitant de ce que le culte israélite est reconnu et même subventionné en France, M. Crémieux ne veut point permettre au chef d'un empire catholique de dire comme l'a fait l'auteur de *César* que « les Juifs ont crucifié leur Messie, » et par une étrange distraction, il attribue aux catholiques seuls la croyance en Jésus-Christ. Le *Punch* de Londres a été plus heureux en résumant dans un *bull* irlandais le livre impérial « Boney and Caesar very much alike, especially Boney! »

Nous empruntons à ce sujet à un journal de Paris, un article très curieux sur les Bonaparte écrivains et poètes.

Les débats sur l'adresse dans le Sénat ont porté surtout sur l'encyclique et sur les rapports du clergé et de l'État. M. Rouland a fait une charge à fonds sur les idées cléricales; l'Archevêque de Paris lui a répondu par un discours plein d'habileté et de tact, et Mgr. de Bonnechose par une apologie vigoureuse et énergique.

L'Empereur vient de perdre dans le duc de Morny président du Corps Législatif, un confident et un ami de sa vie entière. Des funérailles royales ont été faites à ce personnage dont la naissance, les aventures et les succès forment une biographie des plus romanesques.

Une sensation bien plus grande a été créée en Angleterre par la mort du Cardinal Wiseman. Le convoi funèbre de ce prince de l'Eglise a mis tout une après-midi à traverser Londres et a réuni une foule plus grande encore que celle qui assistait à l'enterrement du duc de Wellington. Les ambassadeurs de France, d'Autriche et de Grèce, et plusieurs autres membres du corps diplomatique, le comte de Chambourc, représentant de la Reine Amélie, veuve de Louis Philippe, le duc de Sutherland, lord Campden et une foule d'autres membres de la noblesse anglaise tant protestante que catholique, et un grand nombre d'hommes illustres, dans les sciences et les lettres occupaient des tribunes réservées. Le service funèbre fut célébré par Mgr. Morris évêque de Troy en présence de l'Archevêque de Dublin et de onze autres évêques. L'oraison funèbre fut prononcée par le célèbre Dr. Manning. Plus de trente mille personnes furent admises tout à tour dans l'église où l'on passait en procession avec le plus grand ordre, les personnes invitées ayant seules le droit d'y demeurer vu l'exiguïté relative du local. Cinquante caresses de deuil, les équipages de l'aristocratie anglaise au nombre de plus de trois cents, et une foule immense formèrent une procession qui se défilait sur une étendue de plus d'une lieue. Les mesures prises par l'autorité furent admirables, plus de huit cents hommes de police bordèrent la route, de la cathédrale au cimetière de Marylebone. Plus d'un million de personnes dit le *Tablet* ont dû contempler ce grand et triste spectacle. A l'église et au cimetière la plus grande pompe religieuse en fait de décorations fanfares et d'ornements sacerdotaux, de lumières, de chants et de musique sacrée fut déployée en l'honneur d'un des plus grands hommes que l'Angleterre ait compté dans son sein.

Nicholas Wiseman naquit à S. Vile, en Espagne, le 2 août 1802, et mourut à Londres, le 15 février 1865, à l'âge de soixante et deux ans et demi. Son père était James Wiseman, marchand de Waterford; sa mère, Ann Strange, morte en 1851, eut la consolation de voir son fils parvenir à la seconde dignité de l'Eglise. La famille Wiseman prétend à une haute antiquité en Angleterre et compte un baronnet, dont le titre remonte au règne de Charles Ier; la famille maternelle du Cardinal est aussi une des plus anciennes du comté de Kilkenny, en Irlande.

A l'âge de cinq ans, le jeune Wiseman fut envoyé en Angleterre pour sa éducation; il entra d'abord comme pensionnaire à une école de Waterford, puis au collège catholique d'Ushaw, près de Durham. En 1818, il vint à Rome avec cinq autres jeunes anglais, ils entrèrent ensemble au collège anglais, récemment restauré. Dans ses *Souvenirs des quatre derniers Papes*, il raconte lui-même leur entrevue avec Pie VII, revenu d'exil depuis trois ans seulement. En voyant ces jeunes gens agenouillés devant lui, l'illustre pontife leur dit: « J'espère que vous serez l'honneur de Rome et de l'Angleterre. » Le 7 juillet 1824, après une thèse soutenue avec éclat, Nicholas Wiseman fut reçu Docteur en Théologie, et l'année suivante, il fut ordonné prêtre. A l'âge de dix-huit ans, il avait publié son premier ouvrage, *Horæ Syriacæ*, composé d'après des manuscrits d'Orient qu'il avait étudiés à la bibliothèque du Vatican. Il fut nommé professeur à l'Université Romaine, puis recteur du collège anglais. En 1827, il fut invité, par Léon XII, à prêcher tous les dimanches depuis l'Avent jusqu'à Pâques, c'est-à-dire à l'époque où il y a à Rome le plus d'étrangers. En 1829, il eut, le premier, le bonheur d'annoncer à Pie VIII l'émancipation des catholiques dans les trois royaumes. Ce ne fut qu'en 1835, peu de temps après avoir publié sa fameuse lecture sur les *Rapports entre la Science et la Religion Révélée*, qu'il revint en Angleterre commencer cette lutte ardente et incassante, dont sa mort a été le terme et ses funérailles, on peut dire, le couronnement. Ses prédications et ses lectures, à Londres et dans tout

L'Angleterre, ajoutèrent encore à sa célébrité devenue européenne et dont les protestants eux-mêmes ne pouvaient que se montrer fiers. Son traité de la *Sainte Eucharistie* fut suivi d'une célèbre controverse avec l'évêque anglican d'Ely, le Dr. Torton. En 1840, il fut fait vicaire apostolique, et après plusieurs voyages à Rome, il obtint, en 1850, la réorganisation de la hiérarchie catholique en Angleterre. Il fut fait, en même temps, Archevêque de Westminster et Cardinal-prêtre. C'était seulement le capitaine cardinal anglais, depuis les jours de Luther et de Calvin. Une immense agitation s'éleva à la suite de cette démarche hardie. Le nouveau cardinal publia une brochure qu'il intitula : "Appel à la raison et au bon sens du peuple anglais concernant la hiérarchie catholique." L'Église anglicane s'émouva, ses évêques pétitionnèrent; les dissidents se joignirent à elle; Lord Russell, qui parut d'abord hésiter, finit par se ranger du côté des clameurs populaires, et, le 7 février 1856, il présenta son fameux *bill des titres ecclésiastiques*. La hiérarchie catholique trouva des défenseurs sur lesquels elle n'avait pas le droit de compter. M. Gladstone, M. Bright, M. Roebuck, le célèbre Joseph Hume, déclarèrent d'une commune voix, que le projet de loi violait tous les principes de la liberté civile et religieuse et que, s'il passait, il demeurerait une lettre morte. Il passa cependant; mais la prédiction fut réalisée à la lettre; le Cardinal Wiseman garda son titre d'Archevêque de Westminster, et il vint d'être inhumé sous ce nom en présence d'un million d'hommes.

La réputation littéraire et scientifique du cardinal Wiseman n'a pas peu contribué à lui concilier l'opinion publique et à lui faire des amis là où il n'aurait dû trouver que des adversaires. Son roman de *Fabiola* jouit d'une grande célébrité et a été traduit en plusieurs langues. Ses nombreuses lectures, ses travaux de plusieurs genres lui assurent une place distinguée dans la littérature anglaise. Une des causes de ses succès et de sa popularité c'est le sens intime qu'il avait de ce qui convient au caractère anglais, c'est d'avoir été en même temps que catholique, éminemment national en toutes choses. On peut dire qu'il a complété l'œuvre d'O'Connell. Celui-ci n'avait obtenu que l'émancipation légale des catholiques; Mgr. Wiseman a consommé leur émancipation morale et sociale. Il a été pour beaucoup dans le mouvement religieux qui rapproche Oxford de Rome et dans la conquête d'homme tels que Newman et Manning. Il a laissé un mémoire inédit sur l'état et les progrès de l'église catholique en Angleterre. Les chiffres suivants disent eloquemment l'influence qu'il a exercée. En 1827, il n'y avait à Londres que 29 églises catholiques et 1 couvent, en 1863 il y avait 117 églises et 46 couvents. Il y a actuellement en Angleterre, 17 évêques et 1338 prêtres, en Écosse, 4 évêques et 182 prêtres.

Quelle que soit que nous apportions à mentionner tous les noms d'hommes célèbres qui disparaissent de ce monde, il nous en échappe toujours quelques-uns et nous avons à revenir beaucoup en arrière pour enregistrer dans le funèbre catalogue, Edward Everett, l'homme d'état, Péricrain, l'orateur dont les États-Unis ont déploré la perte à bon droit, Jules Gérard, le tueur de lions, dont la *Bibliothèque du Canadien* nous a donné la vie, et qui est mort dans l'Afrique méridionale, selon les uns, noyé dans un ruisseau, selon d'autres, massacré par les indigènes, Proudhon, l'excentrique écrivain à qui l'on doit la jolte maxime, la *propriété est le vol*, et qui par un de ces contrastes dont il avait le secret, s'était mis au nombre des défenseurs du pouvoir temporel du pape, sans toutefois rien rabattre de ses principes socialistes; M. Boniface, l'auteur de Picciola si connu dans le monde des lettres sous le nom de X. B. Saintines, et M. Bouillet, dont nous publions ailleurs une courte notice biographique.

Nous sommes plus au courant dans la modeste sphère de notre nécrologie locale. Nous n'avons à mentionner que des pertes éprouvées depuis notre dernière livraison. M. le protonotaire Monck, père de M. le juge Monck, est décédé à l'âge de 75 ans. M. Monck remplissait depuis environ un demi siècle les fonctions importantes dont il était chargé. C'était un type de notre ancienne société anglo-canadienne, un homme vénérable et par le physique et par la tenue et le caractère. Agé seulement de 40 ans, M. Narcisse Laurent était depuis plus de vingt ans dans le service civil; secrétaire du bureau des brevets d'invention au ministère de l'agriculture et des statistiques, il s'était acquis l'estime générale. Sa mort arrivée en même temps que celle de son épouse a créé une vive et pénible sensation à Québec et une foule considérable assistait aux doubles funérailles.

Les journaux ont aussi annoncé le décès de trois vénérables ecclésiastiques: M. Leclerc, ancien curé de St. Jean Deschailons, mort à l'âge de 79 ans; c'était, nous croyons, le doyen du clergé de son diocèse; M. Labelle, un des fondateurs du collège de l'Assomption, âgé de 69 ans et M. François Désaulniers, professeur de philosophie et des sciences physiques au collège de Nicolet. M. Désaulniers était né à Yamachiche, le 5 avril 1807. Il entra en 1819 au séminaire de Nicolet où il fit de brillantes études qu'il compléta au collège de Georgetown, aux États-Unis où il reçut le degré de Maître ès-arts, qui lui fut aussi depuis, conféré par l'Université Laval. De 1831 à 1856 il occupa la chaire de philosophie au collège de Nicolet. M. Désaulniers était très-savant dans l'histoire, la philosophie et les sciences physiques, surtout dans les mathématiques et dans l'astronomie auxquelles il s'était tout spécialement appliqué. Il était fils de M. Frs. Lesieur Désaulniers, ancien député, aujourd'hui octogénaire, et frère de M. L. L. Désaulniers aussi ancien membre du parlement, et membre du conseil de l'instruction publique et de M. Isaac Désaulniers, professeur de philosophie au collège de St. Hyacinthe, bien connu de nos lecteurs et de tout le pays.

Il nous reste à peine le temps de dire un mot d'un malheur arrivé à la plus ancienne de nos maisons d'éducation. Dans la nuit du 24 au 25 mars, le feu se déclara dans l'aile du séminaire de Québec la plus voisine de l'Université et aussi la plus récemment construite. Les élèves qui occupaient un dortoir dans l'étage le plus élevé eurent à peine le temps de s'échapper et plusieurs auraient péri sans l'énergie et le sang froid de deux de leurs camarades, MM. Decelles et Humphrey, qui organisèrent le sauvetage et conduisirent le tout avec beaucoup de courage et de résolution. On a à déplorer, dans cet incendie, outre la perte de tout le corps de bâtiment en question et de la moitié aussi du vieux corps de logis que l'on connaît sous le nom de *grand séminaire*, celle des hardes et des livres des élèves, la bibliothèque des étudiants en théologie composée de plus de 3000 volumes et de beaucoup de manuscrits précieux. C'est le troisième incendie qui vient fondre sur cette maison depuis son établissement. Les deux autres eurent lieu en 1701 et en 1705.

P. S. Au moment où nous mettons sous presse, on nous apprend la reddition de Lee et de son armée.

## NOUVELLES ET FAITS DIVERS.

### BULLETIN DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

— Le *Kingston News* parle avec les plus grands éloges des écoles du soir gratuites que tiennent les Frères dans cette ville. Elles sont fréquentées par un grand nombre de jeunes gens des classes ouvrières, qui y apprennent la lecture, l'écriture, le dessin linéaire, l'arithmétique et la tenue des livres. De semblables écoles où les exercices seraient entremêlés de lectures morales et éducatives feraient un bien immense dans notre grande cité de Montréal.

— M. Beausang, prêtre irlandais, descendant d'une ancienne famille huguenote, réfugiée en Irlande, est à Montréal occupé à recueillir des souscriptions en faveur de la nouvelle université catholique de Dublin. Il a obtenu ici et à Québec le plus grand succès. Parmi les souscriptions les plus généreuses nous remarquons celle du Séminaire de Montréal \$1000 et celle de l'hon. A. Quesnel \$100.

— Le Séminaire de Québec a acheté, au prix de \$6,250, un lot de terre sur le chemin de la Grande-Allée, vis-à-vis l'asile de Ste. Brigitte, que la corporation a fait vendre à l'encan. L'étendue est de 42 acres; l'objet est d'y former un jardin botanique, sous la direction de l'Université Laval. Nous connaissons un savant professeur de cette Université qui pourra dire enfin : *Hoc erat in votis!*

### BULLETIN DES ARTS ET DES BEAUX-ARTS.

— Nous avons vu fonctionner dernièrement l'appareil d'alarme pour le feu inventé par M. Dion, artiste photographe. Rien de plus ingénieux et de plus simple à la fois. Une petite boîte, placée dans une chambre quelconque, met en mouvement, dès qu'une élévation de la température se manifeste, une sonnerie que l'on établit où l'on veut. M. Dion a deux appareils différents, l'un donne l'alarme par l'élévation de la température, l'autre par les vibrations que cause la flamme à l'air ambiant. Les deux appareils peuvent se combiner. Nous n'en pouvons dire d'avantage, M. Dion sollicitant actuellement des brevets d'invention en Canada et à l'étranger. Plus tard, nous ferons mieux connaître cette importante invention, qui fera honneur à notre pays et rendra un grand service à l'humanité.

— Nous voyons avec plaisir que le Parlement tient à compléter et à étendre la galerie nationale de peinture, pour laquelle, d'ailleurs, un magnifique local a été préparé dans les nouveaux édifices d'Ottawa. M. Hamel vient de terminer des portraits de Champlain, de Charlevoix, de Montcalm, de Wolfe, du Chevalier de Lévis, du Général Murray, du Sir George Prevost et de M. Neilson, Bourdages et Andrew Stuart. Il met aussi la main actuellement à un portrait en pied du Chancelier Blake. Toutes ces commandes lui ont été faites par le Parlement, et leur exécution, nous n'en doutons point, fera honneur à notre habile artiste.

— L'exposition annuelle de l'Art Association de Montréal a eu lieu avec beaucoup d'éclat à l'Institut des Artsans; la séance d'ouverture a été présidée par Sa Seigneurie l'évêque Fulford, qui prononça un discours de circonstance. L'exposition qui s'est ouverte le 27 février dernier et qui n'a duré plusieurs semaines, est la troisième de ce genre que nous devons à cette société naissante. Notre habile artiste, M. Bourassa, en a rendu compte dans la *Revue Canadienne*. Nous faisons de son travail les extraits suivants:

"On a bien vite constaté, en parcourant de l'œil cette réunion de petits tableaux variés, qu'aucune œuvre nationale d'une grande importance n'a vu le jour cette année; l'exposition donne moins la preuve des progrès de notre art, que la mesure des efforts croissants que la Société fait pour activer notre vie artistique. Dans une ville comme la nôtre, où végètent quelques amateurs désespérés de la peinture, on ne doit pas s'attendre à être

soudainement ébloui par des éclairs de génie ; à voir apparaître, dans l'espace d'un an, les splendeurs du dix-septième siècle. En Amérique, on crée bien des villes en un jour, mais il ne faut pas songer à voir surgir de ces agglomérations de peuples et d'édifices neufs, des productions d'une nature aussi relevée, qui ne peuvent être que la conséquence d'un certain ordre d'idées, de dispositions et de faits fortuits ou intelligents. Il nous naîtrait aujourd'hui cent Michel Ange que nous en aurions quatre-vingt-dix-neuf de trop, et le centième crèverait de faim ou devrait s'abandonner à la culture de la vigne ; comme fait Plamondon dans sa riante solitude de St. Charles.

" Nous sommes au règne de la machine ; les faveurs de la fortune appartiennent pour le moment à tous ces héritiers de Daguerre, à tous ces enfants trouvés de l'art, nés d'un perfectionnement de la chimie et de quelques rayons de lumière.—Il faut bien que le soleil lue pour tout le monde. Quand tous ces industrieux fabricants de figures seront devenus nombreux comme les étoiles du firmament, lorsqu'ils auront reproduit tout ce qui peut tomber sous les sens, quand tous les individus de quatre ou cinq générations auront fait recopier à l'infini leur portrait pris de face, de trois-quart et de profil, à toutes les époques intéressantes de leur carrière, depuis le maillot jusqu'à la dernière grimace que la mort nous fait jeter à la vie ; alors l'œuvre intelligente reprendra sans doute tout son mérite aux yeux de la foule, et l'ouvrier commencera à vivre.

" Les visiteurs de l'exposition de l'Art Association ne doivent donc pas trop s'étonner s'ils n'ont pas trouvé une différence notable entre celle-ci et celle de l'année dernière. Le but de la société n'est pas de féconder la source du beau, mais de favoriser peu à peu son épanouissement ; et son action, pour le moment, ne peut être que limitée à certains résultats, tels que ceux-ci : offrir un lieu convenable pour faire connaître les objets d'art, acquérir quelques-uns de ces objets pour former le noyau d'une collection publique et préparer les premiers éléments d'une école de dessin, puis enfin, montrer à tous avec quel goût et quel esprit plusieurs citoyens savent user de leur fortune, en invitant les amateurs à exposer quelque fois dans le musée une partie de leur collection privée.

" Ce but de l'association ainsi défini, il est facile de démontrer qu'elle a fait, cette année, un grand pas. Le nombre des membres qui n'atteignait pas deux cent l'année dernière, est arrivé à plus de quatre cent aujourd'hui ; les peintures exposées en 1864 dépassaient à peine le chiffre de 160, cette année, elles arrivent à celui de 255. Et les œuvres de mérite se montrent dans la même progression.

" L'an passé, l'exposition n'est restée ouverte au public que durant trois ou quatre jours, cette année elle a duré près d'un mois. Cette simple comparaison de nombres constate suffisamment le développement de cette entreprise méritoire.

" Sans doute que cette exposition de peintures, à la lueur du gaz, quel qu'intensité que l'on donne au foyer lumineux, n'est pas une heureuse invention ; d'autant plus que les tableaux restent exposés durant le jour, et que les rayons du soleil, si rayons il y a, leur arrivent dans une direction tout-à-fait imprévue quand on a d'abord disposé les objets.

" Maintenant, si l'on ne considère que la valeur intrinsèque de l'exposition de cette année, il est aisé de constater encore un progrès marqué sur les années précédentes. Peut-être qu'il s'y trouve moins de peintures de mérite fournies par les artistes et les amateurs de Montréal ; mais, en revanche, nous avons en l'avantage d'en voir plusieurs très-jolies, qui ont été envoyées de New-York et de Boston. Ceci est un excellent résultat.

" Il faut voir d'abord, que l'action de l'Art Association s'étend déjà un peu loin ; ensuite, qu'il s'établit un lien de communication entre les sociétés de ces deux grandes villes et la nôtre, puis, enfin, qu'il se forme chez nous un centre d'intelligence à côté d'un centre d'affaires, qui doit tendre à compléter et à perfectionner notre état social, et à nous assurer une importance et une gloire plus durables. Plus nous pourrions attirer au milieu de nous d'œuvres étrangères remarquables, plus nous donnerons aux hommes sensibles au beau, des moyens de comparer et d'apprendre, et aux artistes une occasion d'établir plus solidement leur réputation.

" Comme dans toutes les expositions de l'école anglaise, l'aquarelle occupait ici une place importante. Il me suffit d'inscrire les noms de ceux qui ont montré dans leur choix le plus de bon goût : MM. W. Notman, W. Cunningham, H. Lyman, A. Wilson et M. J. D. King, l'infatigable et zélé commissaire de l'exposition, ont dans leurs cabinets des produits charmants de cet art éphémère, dont plusieurs ont tous les mérites du genre.

" Je dois encore signaler ici une œuvre spéciale et vraiment exquise de M. H. Sandham, de Montréal. C'est une illustration d'une poésie de Longfellow, le *Phantom Ship*, composée à l'encre de Chine et divisée par petits tableaux que l'auteur a distribués dans le texte. Le pinceau a ravi cet accent de mystérieuse mélancolie qui domine dans le chant du poète. Longfellow serait charmé de voir sa pensée revêtue d'une forme aussi fidèle, aussi transparente, aussi poétique à la vue.

" Notre art n'a pas présenté à l'exposition la mesure de tous les efforts qu'il a faits depuis quelques années, il ne s'est pas montré sous toutes les formes qu'il prend déjà au dehors. La sculpture et la peinture ornementales, l'architecture, sont des genres qui demandent à être étudiés non sur des plans et des dessins, mais sur des monuments déjà complétés."

## BULLETIN DES LETTRES.

— La perte de M. Bouillet, autour de plusieurs ouvrages qui jouissent d'une grande popularité, a aussi fait un vide dans le personnel de l'adminis-

tration de l'instruction publique en France. M. Bouillet était au moment de son décès, conseiller honoraire de l'Université, inspecteur-général de l'instruction publique, officier de la légion d'honneur, chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne, membre de la commission centrale de la société de géographie de Paris etc.

Marie-Nicholas Bouillet naquit à Paris, le 5 mai 1798, d'une famille d'habiles armuriers à laquelle on doit des armes de luxe qui décorèrent divers princes de l'Europe et d'ingénieuses inventions en mécanique. Il fut élevé par sa mère, restée veuve, et placé à l'institution de Sainte-Barbe où il fit de solides études. Il entra en 1816 à l'école normale, et ses études terminées, il occupa successivement plusieurs chaires d'enseignement dans diverses institutions de l'Université. En 1845, sous M. de Salvandy, il fut nommé membre du conseil de l'instruction publique et en 1850 conseiller honoraire de l'Université et Inspecteur de l'Académie de Paris.

Dès 1826 il publia un *Dictionnaire classique de l'antiquité sacrée et profane*. La première édition de son *Dictionnaire universel d'histoire et de géographie* qui en est restée, croyons-nous, à sa vingtième édition, et dont on calcule qu'il y a maintenant plus de cent mille exemplaires répandus sur toute la surface du globe, parut en 1842. "Spécialement recommandé par l'Université, dit M. Vapereau, accueilli des gens du monde, approuvé par l'Archevêque de Paris, il fut pourtant déferé au Saint-Siège et mis à l'index ; mais au retour d'un voyage de Rome, l'auteur par diverses rectifications fit lever l'interdit et put ajouter à toutes les autres approbations celles du Saint-Père." La première édition ainsi approuvée date de 1856. M. Bouillet publia en 1854 la première édition du *Dictionnaire des sciences, des lettres et des arts*, qui est du même format que le dictionnaire d'histoire et de géographie, et qui a eu aussi plusieurs éditions. Des travaux moins connus, mais plus philosophiques que ceux-là ont donné à M. Bouillet un rang élevé parmi les érudits de notre siècle. Nous citerons son édition avec notes et commentaires des *Œuvres philosophiques de Cicéron et de Sénèque*, (collection Lemaire) et sa traduction assez récente (le premier volume date de 1857) des *Ennéades de Plotin* avec tous les éclaircissements nécessaires pour l'intelligence de ce philosophe, enfin son édition des Œuvres de Bacon.

Il a été aussi collaborateur de plusieurs publications périodiques, dictionnaires et encyclopédies. Peu d'hommes ont rempli autant de fonctions importantes et accompli en même temps autant de travaux sérieux et difficiles. Les hauts fonctionnaires de l'Etat et de l'Université se pressaient dans l'église et au cimetière à ses funérailles, qui eurent lieu le 30 décembre. M. Danton, qui était un de ses collègues inspecteurs, a prononcé un discours sur sa tombe, suivant l'usage reçu en France. Parmi les assistants, on remarquait le Père Ollivain, jésuite, et l'abbé Zalaune directeur du collège de St. Stanislas. Ce dernier aurait dit en pleurant : " Ah ! si l'on savait tout le bien qu'il a fait ! " M. Bouillet était aussi bon et charitable qu'instruit et laborieux. Il laisse un fils, M. Philippe Bouillet, sous-préfet à Sémur. La perte de plusieurs parents, beau-frère, gendre et petite-fille, et celle de son ami intime le libraire Hachette contribuèrent à avancer sa mort.

## DOCUMENTS OFFICIELS

TABLEAU de la distribution de la subvention de l'Éducation Supérieure pour l'année 1864, en vertu de la loi 18 Vict., chap. 54.

LISTE No. 1.—UNIVERSITÉS.

NOM DE L'INSTITUTION.	Nombre d'élèves.	Subvention annuelle pour 1863.	Subvention annuelle pour 1864.
Collège McGill .....	292	2407 00	2359 00
Au même, pour une année de salaire du secrétaire de l'institution royale, du mesurer et dépenses casuelles.....	.....	671 00	671 00
Bishop's College.....	167	1500 00	1687 00
Total.....	.....	.....	4717 00

LISTE No. 2.—COLLÈGES CLASSIQUES.

NOM DE L'INSTITUTION.	Nombre d'élèves.	Subvention annuelle pour 1863.	Subvention annuelle pour 1864.
Nicolet	219	1721 00	1687 00
St. Hyacinthe	231	1721 00	1687 00
St. Thérèse	211	1377 00	1350 00
St. Anne de la Pocatière	252	1721 00	1687 00
L'Assomption	191	1377 00	1350 00
St. Marie, (Montréal)	238	1377 00	1350 00
High School du Collège McGill	250	1128 00	1128 00
de 30 élèves désignés par le Gouvernement	137	1128 00	1128 00
St. François, Richmond	120	750 00	1012 00
Trois-Rivières	103	600 00	588 00
Morin	30	400 00	392 00
Total			13352 00

LISTE No. 1.—ACADÉMIES DE GARÇONS, OU MIXTES.

NOM DE L'INSTITUTION.	Nombre d'élèves.	Subvention annuelle pour 1863.	Subvention annuelle pour 1864.
Aylmer, Catholiques	75	228 00	222 00
Aylmer, Protestants	31	228 00	222 00
Beauharnais, St. Clément	228	228 00	222 00
Bonin, St. André, Argenteuil	126	228 00	222 00
Baie du Febyre	146	152 00	148 00
Baie St. Paul	70	169 00	164 00
Baraston	60	152 00	148 00
Berthier	140	340 00	330 00
Buckingham	49	152 00	148 00
Belœil	84	340 00	330 00
Chambly	75	178 00	173 00
Cap Santé	18	152 00	148 00
Clarenceville	63	304 00	295 00
Clarendon	31	152 00	148 00
Cassville	75	152 00	148 00
Compton	82	152 00	148 00
Cookshire	48	152 00	148 00
St. Cyprien	140	152 00	148 00
Charleston	73	480 00	300 00
Danville	107	228 00	222 00
Dudswell	40	152 00	148 00
Dunham	65	304 00	295 00
Durham, No. 1	62	135 00	131 00
St. Eustache	105	228 00	222 00
Farnham, Catholiques	238	203 00	197 00
Farnham, Protestants	50	228 00	222 00
Freleighsburg	55	203 00	197 00
St. Coloman de Sillery	195	152 00	148 00
St. Eoye	55	152 00	148 00
Gentilly	108	152 00	148 00
Granby	119	304 00	295 00
Georgeville	55	152 00	148 00
St. Grégoire	116	152 00	148 00
Huntingdon	88	338 00	328 00
St. Jean, Dorchester, Catholiques	267	304 00	295 00
St. Jean, Dorchester, Protestants	39	304 00	295 00
St. Jean, Isle d'Orléans	103	152 00	148 00
Knowlton	65	304 00	295 00
Kamouraska	75	338 00	328 00
Laprairie	92	203 00	197 00
Lotbinière	31	135 00	131 00
L'Islet	105	228 00	222 00
Académie Commerciale Cath., Montréal	142	228 00	222 00
Montmagny	233	253 00	246 00
St. Marthe	80	152 00	148 00
Missisquoi	40	233 00	226 00
Pointe-aux-Trembles, Hochelaga	80	304 00	295 00
Phillipsburg	49	152 00	148 00
Sherbrooke	77	338 00	328 00
Sorel, Catholiques	350	400 00	388 00
Sorel, Protestants	34	135 00	131 00
Stambridge	60	228 00	222 00
Sutton	84	192 00	187 00
Shellford	90	304 00	340 00
Stanstead	180	542 00	526 00
St. Timothée	120	135 00	131 00
Trois-Rivières, Protestants	20	150 00	146 00
Vaudreuil	100	152 00	148 00
Yamachiche	125	228 00	222 00
Académie Commerciale et Litt., Québec	92	152 00	148 00
St. André, Argenteuil	108	83 00	93 00
Roxton	50	133 00	129 00
High School de Bedford	55		100 00
Académie Girouard, St. Hyacinthe	375		150 00
Total			13394 00

LISTE No. 3.—COLLÈGES INDUSTRIELS.

NOM DE L'INSTITUTION.	Nombre d'élèves.	Subvention annuelle pour 1863.	Subvention annuelle pour 1864.
Joliette	141	845 00	829 00
Musson	277	1000 00	900 00
Notre-Dame de Lévis	150	845 00	829 00
St. Michel, Bellechasse	136	845 00	829 00
Laval	84	338 00	332 00
Rigaud	145	845 00	829 00
St. Marie de Monnoir	174	500 00	580 00
St. Marie de Beauce	121	338 00	332 00
Rimouski	115	500 00	490 00
Lachute	182	178 00	225 00
Verchères	167	338 00	332 00
Varennnes	105	253 00	248 00
Sherbrooke	55	253 00	248 00
Longueuil	337	342 00	336 00
St. Laurent	246	500 00	490 00
Total			7829 00

## LISTE No. 5.—ACADÉMIES DE FILLES.

NOM DE L'INSTITUTION.	Nombre d'élèves.	Subvention annuelle pour 1863.	Subvention annuelle pour 1864.
Ste. Anne de Lapérade.....	166	135 00	133 00
St. Ambroise de Kildare.....	115	93 00	93 00
L'Assomption.....	178	135 00	133 00
St. Atine.....	112	114 00	112 00
Baie St. Paul.....	93	114 00	112 00
Belœil.....	84	93 00	93 00
Boucherville.....	122	93 00	93 00
Cedars.....	62	93 00	93 00
Chambly.....	139	152 00	149 00
St. Césaire.....	185	127 00	125 00
Ste. Croix.....	75	152 00	149 00
Cowansville.....	40	152 00	149 00
St. Charles, Industrie.....	316	203 00	199 00
Châteauguay.....	104	93 00	93 00
St. Clément.....	264	152 00	149 00
St. Cyprien.....	162	93 00	93 00
St. Denis.....	120	93 00	93 00
St. Elizabeth.....	119	203 00	199 00
St. Eustache.....	125	96 00	95 00
St. Grégoire.....	233	228 00	224 00
Ste. Geneviève.....	96	93 00	93 00
St. Henri de Mascouche.....	98	93 00	93 00
St. Hilaire.....	70	93 00	93 00
St. Hugues.....	85	304 00	298 00
St. Hyacinthe, Sœurs de la Charité.....	320	135 00	133 00
St. Hyacinthe, Sœurs de la Présentation.....	206	135 00	133 00
L'Islet.....	70	135 00	133 00
Ile-Verte.....	62	133 00	131 00
St. Jean, Dorchester.....	449	228 00	224 00
St. Jacques de l'Acégan.....	189	203 00	199 00
St. Joseph de Lévis.....	285	304 00	298 00
Kakouna.....	82	169 00	166 00
Kamouraska.....	75	152 00	149 00
Laprairie.....	133	93 00	93 00
Longueuil.....	352	304 00	298 00
St. Lin.....	94	93 00	93 00
St. Laurent, Jacques-Cartier.....	131	203 00	199 00
Longue-Pointe.....	37	152 00	149 00
Montréal, pension de 12 sourdes-muettes.....		449 00	440 00
Ste. Marie de Monnoir.....	148	152 00	149 00
Ste. Marie de Beauce.....	121	169 00	166 00
St. Martin.....	92	93 00	93 00
St. Michel de Bellechasse.....	95	228 00	224 00
St. Nicolas.....	57	93 00	93 00
St. Paul de l'Industrie.....	61	93 00	93 00
Pointe-Claire.....	79	93 00	93 00
Pointe-aux-Trembles, Hochelaga.....	122	203 00	199 00
Pointe-aux-Trembles, Portneuf.....	113	203 00	199 00
Rivière-Ouelle.....	80	174 00	171 00
Rimouski.....	102	228 00	224 00
Ste. Scholastique.....	130	101 00	99 00
Sherbrooke.....	152	304 00	298 00
Sorel.....	401	350 00	343 00
Ste. Thérèse.....	137	93 00	93 00
St. Thomas de Pierreville.....	79	152 00	149 00
St. Timothée.....	125	135 00	133 00
St. Thomas de Montmagny.....	182	228 00	224 00
Varennas.....	90	169 00	166 00
Yamachiche.....	116	152 00	149 00
St. Benoit.....	60	152 00	149 00
Trois-Rivières.....	262	228 00	224 00
Ste. Famille.....	69	195 00	191 00
Terrebonne.....	140	93 00	93 00
Trois Pistoles, No. 1.....	59	133 08	131 00
Vandreuil.....	89	93 00	93 00
Académie de la rue St. Denis, Montréal.....	131	150 00	186 00
Berthier, Comté de Berthier.....	114		100 00
Total.....			10520 00

## LISTE No. 6.—ÉCOLES MODÈLES.

NOM DE L'INSTITUTION.	Nombre d'élèves.	Subvention annuelle pour 1863.	Subvention annuelle pour 1864.
St. Andrew's School, Quebec.....	37	511 00	501 00
British and Canadian Sch. Soc., Montreal.....	114	676 00	663 00
Col. Church and School Soc., Sherbrooke.....	110	169 00	166 00
British and Canadian Sch. Soc., Quebec.....	192	710 00	726 00
National School, Quebec.....	240	375 00	368 00
Pointe St. Charles, Montréal.....	190	250 00	245 00
Société d'Education, Québec.....	521	946 00	927 00
“ “ Trois-Rivières.....	353	509 00	499 00
Free School in connection with the American Presbyterian School Soc., Montreal.....	110	338 00	332 00
Colonial Ch. and School Society Montreal.....	1132	676 00	663 00
Lorette, école de filles.....		133 00	133 00
“ “ de garçons.....		133 00	133 00
Stanford.....	40	56 00	56 00
St. François, école sauvage.....	25	169 00	166 00
Québec, Basse-Ville, Infant school.....	50	169 00	166 00
Québec, Haute-Ville, Infant school.....	80	265 00	261 00
St. Jacques, Montréal.....	700	545 00	525 00
Les Commissaires catholiques de Québec.....	622	338 00	332 00
Deschambeault.....	53	152 00	149 00
St. Constant.....	99	114 00	112 00
St. Jacques le Mineur.....	138	114 00	112 00
Pointe Claire.....	66	152 00	149 00
Lachine.....	235	74 00	74 00
Côte des Neiges.....	75	74 00	74 00
St. Antoine de Tilly.....	28	74 00	74 00
St. Edouard de Napierville.....	121	74 00	74 00
Ste. Philomène.....	53	74 00	74 00
St. François du Lac.....	107	74 00	74 00
Laprairie.....	42	74 00	74 00
Lacolle.....	67	74 00	74 00
Côteau St. Louis.....	116	74 00	74 00
Rivière du Loup.....	66	74 00	74 00
Ste. Anne de Lapérade.....	99	74 00	74 00
St. Romuald de Lévis, (Etc.).....	201	74 00	74 00
St. Charles, St. Hyacinthe.....	128	74 00	74 00
St. Grégoire.....	56	74 00	74 00
St. Henri, Hochelaga.....	130	74 00	74 00
Beaumont.....	85	74 00	74 00
St. André, Kamouraska.....	74	74 00	74 00
Ste. Anne des Plaines.....	96	74 00	74 00
St. Césaire.....	186	74 00	74 00
St. Joachim, Deux-Montagnes.....	67	74 00	74 00
Boucherville.....	116	74 00	74 00
Lachine, Dissidents.....	68	74 00	74 00
Malbaie.....	118	74 00	74 00
Ste. Rose.....	84	74 00	74 00
St. Denis, Kamouraska.....	110	74 00	74 00
Chicoutimi.....	128	140 00	138 00
St. Sévère.....	73	74 00	74 00
Bury.....	57	74 00	74 00
Châteauguay.....	78	74 00	74 00
St. Hilaire.....	53	74 00	74 00
Ste. Scholastique.....	90	74 00	74 00
St. Joseph de Lévis.....	302	74 00	74 00
St. Michel Archange.....	128	74 00	74 00
St. Jean Deschailions.....	66	74 00	74 00
St. Gervais.....	30	74 00	74 00
St. Nicolas, Lévis.....	37	74 00	74 00
St. Isidore, Laprairie.....	80	74 00	74 00
St. Henri de Lauzon.....	60	74 00	74 00
Grande Baie.....	81	74 00	74 00
Sommerset.....	40	152 00	149 00
Ste. Geneviève de Batisson.....	115	56 00	74 00
St. Valentin.....	92	56 00	56 00
St. Vincent de Paul.....	49	56 00	56 00
St. Martine, (garçons).....	128	56 00	56 00
Bécancour.....	165	56 00	56 00

LISTE No. 6.—ÉCOLES MODÈLES.—(Suite.)

LISTE No. 6.—ÉCOLES MODÈLES.—(Suite.)

NOM DE L'INSTITUTION.	Nombre d'élèves.	Subvention annuelle pour 1863.	Subvention annuelle pour 1864.	NOM DE L'INSTITUTION.	Nombre d'élèves.	Subvention annuelle pour 1863.	Subvention annuelle pour 1864.
St. Hubert.....	53	56 00	56 00	St. Frédéric, Drummond.....	53	74 00	74 00
St. Jérôme.....	46	56 00	56 00	Iberville.....	120	74 00	74 00
Ste. Gertrude.....	36	74 00	74 00	St. Irénée.....	60	74 00	74 00
St. Charles, Bellechasse, (garçons).....	87	74 00	74 00	St. Philippe.....	72	74 00	74 00
St. George, Cacouna.....	90	56 00	56 00	St. Calixte de Sommerset.....	104	74 00	74 00
Pointe-aux-Trembles, Portneuf.....	71	74 00	74 00	St. Roch de l'Achigan.....	86	74 00	74 00
Ste. Cécile, Beauharnais.....	167	74 00	74 00	St. Henri, Dissidents.....	73	74 00	74 00
Eboulements.....	76	74 00	74 00	Henriville, Iberville.....	108	56 00	56 00
École Modèle Prot., rue Panet, Montréal.....	249	74 00	74 00	Arthabaskaville.....	122	56 00	56 00
St. Laurent, Montmorency.....	160	74 00	74 00	St. Anselme, (Couvent).....	80	56 00	74 00
Rawdon.....	18	74 00	74 00	Carleton.....	76	74 00	109 00
St. Gervais.....	55	74 00	74 00	Côteau du Lac.....	59	74 00	74 00
Notre-Dame de la Victoire, Lévis.....	180	74 00	74 00	Deschambeault, (Couvent).....	91	56 00	74 00
Rigand, (Couvent).....	86	74 00	74 00	St. Henri, Hochelaga, (Couvent).....	196	56 00	56 00
St. Vincent de Paul, (Couvent).....	114	74 00	74 00	Ste. Hélène, Kamouraska.....	84	56 00	56 00
Ec. de la Visitation faub. Québec, Montréal.....	800	74 00	74 00	Inverness.....	35	56 00	56 00
St. Jean Port Joly, (filles).....	15	74 00	74 00	St. Julie, Mégantic.....	50	56 00	56 00
Lacolle, Dissidents.....	135	74 00	74 00	St. Lambert, Lévis.....	67	56 00	56 00
Ste. Anne, No. 2, Kamouraska.....	61	56 00	56 00	Mtane.....	58	56 00	56 00
Meibourne, (filles).....	84	74 00	74 00	Magog.....	40	74 00	74 00
École Allemande Prot. de Montréal.....	55	56 00	56 00	St. Martine, (filles).....	102	56 00	56 00
Pointé du Lac.....	101	74 00	74 00	Nicolet.....	76	56 00	56 00
St. Edouard, Témiscouata, (filles).....	108	74 00	74 00	St. Placide, Deux-Montagnes.....	73	74 00	74 00
Château-Richer.....	57	74 00	74 00	Ste. Ursule.....	94	56 00	56 00
Lathinière.....	62	74 00	74 00	Sault-aux-Récollets.....	82	74 00	74 00
Rivière-Quelle.....	41	74 00	74 00	Sherrington.....	121	93 00	93 00
St. Narcisse.....	82	74 00	74 00	Huntingdon.....	63	74 00	74 00
St. Paschal.....	108	74 00	74 00	Henriville, (Couvent).....	144	56 00	56 00
Ste. Famille, Isle d'Orléans.....	56	74 00	74 00	Shefford Ouest.....	46	75 00	75 00
Ste. Foye.....	112	74 00	74 00	St. Romuald de Lévis, (filles).....	114	.....	74 00
St. Stanislas.....	97	74 00	74 00	Farnham Ouest.....	21	.....	56 00
Leeds.....	63	74 00	74 00	Brome Ouest.....	33	.....	56 00
St. Henri de Mascouche.....	88	74 00	74 00	Berthier, B., Dissidents.....	35	.....	56 00
Écureuils.....	121	56 00	56 00	Côteau Landing, (filles).....	66	.....	56 90
St. Jean Chrysostôme, No. 2.....	48	56 00	56 00	St. Stanislas.....	80	.....	56 00
Rivière-des-Prairies.....	25	56 00	56 00	Château-Richer, (filles).....	74	.....	56 00
St. Louis de Gonzague.....	140	56 00	56 00	St. Anicet.....	101	.....	56 00
St. Léon.....	87	56 00	56 00	St. Jean-Baptiste Village.....	284	.....	74 00
St. Aimé.....	124	74 00	74 00	St. Janvier.....	56	.....	56 00
Ec. Cath. St. Patrice Pointe St. Chs., Mont.....	105	74 00	74 00	Ste. Anne, Kamouraska.....	140	.....	74 00
Faubourg St. Jean, Québec.....	81	74 00	74 00	St. Denis, (Richelieu).....	62	.....	74 00
St. Alexandre, Iberville.....	67	74 00	74 00	St. Sulpice.....	92	56 00	56 00
L'Acadie.....	123	74 00	74 00	St. Pierre les Becquets.....	56	.....	56 00
Ste. Claire, D.....	96	74 00	74 00				
St. Charles, Bellechasse, (filles).....	104	74 00	74 00				
Cup St. Ignace.....	92	74 00	74 00				
Escoumins.....	57	74 00	74 00				
St. Edouard, Témiscouata, (garçons).....	80	74 00	74 00				
				Total.....			17237 00





